



Des hauts cantons à la mer, La Chasse dans l'Hérault

Octobre 2014 - N°96 - 1€



Toute l'actualité cynégétique...
du trimestre



6 avenue Marcelin Albert
34600 HEREPHAN
Tél: 04 67 95 60 64
armureriedesmontsdorb@orange.fr

J. SABATIER

ARMURIER DIPLÔME

DE L'ECOLE DE SAINT- ETIENNE

2 ARMURERIES



2 rue des frères Bouillon
34120 PEZENAS
Tél: 04 67 98 10 40
arm.sab@orange.fr

Munitions toutes marques, nos packs et notre gamme:



SABATIER 32gr BJ
100 cartouches
26.90€



SABATIER 34gr BJ
Spécial grives
100 cartouches
31.90€



SABATIER 36gr BJ
Spécial palombes
100 cartouches
33.90€



Boîte de 25 cartouches
A partir de 6.90€
SABATIER PROFESSIONNEL
BG 32 gr et 36 gr
BJ 32 gr et 36 gr
ARX

Grand choix d'armes au meilleur prix!



985€

Opération spéciale ouverture petit gibier

Fusil Jean Cardon cal 12 mono ou double détente, bécassier ou canon standard, extracteurs + mise en conformité de votre arme + 1 pack spécial grives ou spécial palombes



SEMI-AUTO VERCAR VERNEY CARRON 449€



FUSIL A POMPE WINCHESTER SXP 495€

NOUVEAUTES AUTOMNE 2014



GARMIN ALPHA



TEK 2.0

REVENDEUR EXCLUSIF LUNETTES LEICA DANS L'HERAULT

ENSEMBLE DE L'OFFRE VALABLE DANS LA LIMITE DES STOCKS DISPONIBLES



Des hauts cantons à la mer, La Chasse dans l'Hérault

LE MAGAZINE TRIMESTRIEL DE
LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DE L'HÉRAULT
PARC D'ACTIVITÉS LA PEYRIÈRE
11 RUE ROBERT SCHUMAN
34433 ST-JEAN-DE-VÉDAS-CEDEX
Tél. : 04 67 42 41 55
Fax : 04 67 42 66 17
E-mail : contact@fdc34.com
(Association loi 1901)

Directeur de la publication :
Jean-Pierre GAILLARD

Reportages :
Fabrice Claude, Jean-Louis Devillers

Publicité :
Christine VIVÈS 04 67 42 12 26

Impression :
Impact imprimerie
483 ZAC des Vautes
34980 Saint-Gély-du-Fesc

Commission paritaire : 0714G85520
ISSN : 0997-685 X
Dépôt légal à parution

Avec ce numéro :
Un catalogue Armurerie PACI

Reproduction des photos
et des textes interdite



Décédé à la fin du mois d'août, le Président de la Région Christian Bourquin laisse un grand vide en Languedoc-Roussillon, particulièrement dans le monde de la chasse. Il s'y était particulièrement illustré en affirmant haut et fort ses convictions en faveur des chasseurs qui, argumentait-il « *sont les premiers ambassadeurs de la nature !* »

« *Vous avez raison, me disait-il, de privilégier une chasse populaire. Cette chasse-là, que vous représentez, c'est la chasse du peuple et c'est en ce sens que vous êtes riche. Au passage, il ne prenait pas des gants pour égratigner ceux qu'il appelait « les ayatollahs de la chlorophylle » qui font peser en permanence des restrictions sur l'exercice de la chasse. Il avait même menacé de leur couper les vivres : « Ces interlocuteurs-là ne pourront plus venir voir la Région pour être aidés s'ils ne donnent pas des signes d'apaisement envers les chasseurs !* »

Au moment même où Christian Bourquin nous quittait, la chaîne Seasons annonçait la diffusion imminente d'un film dans lequel le Président de Région est très largement interviewé. Son titre : "Languedoc-Roussillon, chasseurs je vous aime !". Nous garderons précieusement ces images dans nos archives car ce sont les images d'un homme de conviction qui a forcé le respect pour son courage et par sa forte personnalité.

Votre Président
Jean-Pierre Gaillard

BULLETIN D'ABONNEMENT

à découper ou à photocopier et à retourner accompagné de votre règlement à :
Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault
Parc d'Activités La Peyrière - 11, rue Robert Schuman - 34433 St-Jean-de-Védas cedex

Je m'abonne à la revue trimestrielle "Des hauts cantons à la mer, La Chasse dans l'Hérault"
pour 1 an soit 4 numéros au prix de 4€

Je joins mon règlement à l'ordre de : Fédération Départementale des Chasseurs
de l'Hérault : chèque bancaire chèque postal mandat

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville : Signature

Nos lecteurs sont priés de signaler tout changement d'adresse à notre siège social pour mise à jour de notre fichier





Christian Bourquin, l'ami des chasseurs

Emporté par un cancer le 26 août dernier à l'âge de 59 ans, le Président de la Région Languedoc-Roussillon laisse un grand vide dans le monde de la chasse.

« *C'est pas possible, nous sommes frappés par la malédiction dans cette région !* » s'exclama de concert le président de la Fédération Jean-Pierre Gaillard et le Conseiller Régional délégué à la chasse Ferdinand Jaoul.

Après le décès de Georges Frêche en octobre 2010 et maintenant celui de son successeur Christian Bourquin, ce sont deux présidents de la région Languedoc-Roussillon amis des chasseurs qui disparaissent. Deux hommes qui avaient noué des relations d'amitié avec le monde de la chasse, particulièrement avec nos dirigeants fédéraux.

Frêche en 2010...

En 2010, Georges Frêche, expert en géopolitique, avait parfaitement jaugé le poids électoral des 75000 chasseurs de la région et de leurs familles. Au point qu'il avait proposé à Ferdinand Jaoul de faire partie de son équipe. La suite, on la connaît... une brillante élection envers et contre tous les partis politiques et surtout une délégation à la chasse, à la pêche et aux traditions accordée à notre représentant cynégétique.

Dans la foulée, lorsque le Conseil Economique et Social (CES) éten-

dit son champ de compétences à l'Environnement et devint CESER (Conseil Economique Social et Environnemental Régional) l'intervention de Georges Frêche fut déterminante pour la nomination en tant que membre du CESER du président régional des chasseurs Jean-Pierre Gaillard.

Bourquin jusqu'à septembre 2014...

Après sa disparition, en octobre 2010, c'est le catalan Christian Bourquin qui lui a succédé. « *Un homme de convictions, très attaché aux valeurs du monde rural en général et à celles de la chasse en particulier* » commente notre ami Ferdinand Jaoul qui s'était vu immédiatement reconduit dans sa délégation.

Tout comme fut reconduit Jean-Pierre Gaillard au CESER où il occupe désormais un poste de vice-président : « *Christian appréciait beaucoup les rencontres avec les chasseurs. Comme bon nombre de présidents de sociétés de chasse du département, je garde encore en mémoire l'introduction du discours qu'il a prononcé à la tribune de notre assemblée générale à Agde en 2012.* »

« *Est-ce que j'ai besoin de vous dire que je suis fier et heureux de m'exprimer ici au sein de cette grande famille*

de la chasse ? Ai-je besoin de vous dire que je me sens de la famille ? A vous, messieurs les présidents de sociétés de chasse qui êtes les premiers ambassadeurs de la nature, vous qui êtes sujet à des attaques permanentes, je voudrais ici réaffirmer ma position de défenseur de votre passion ! »

Et il avait conclu en ces termes : « *Cher président Gaillard, cher Jean-Pierre, je voudrais terminer mon propos en évoquant cette convention que nous avons signée entre vos fédérations de chasseurs et notre institution régionale : Elle nous permet d'avancer ensemble sur de nombreux dossiers.*

J'ai noté d'ailleurs que ce matin, vous avez mis à l'honneur quatre femmes lors de cette assemblée. Or, cette convention prévoit plusieurs thématiques parmi lesquelles le recrutement des femmes au sein de vos sociétés de chasse. Plus il y en aura, plus la Région sera généreuse ! »

La conclusion de Ferdinand Jaoul : « *De ces années de collaborations avec Christian Bourquin, Ferdinand Jaoul gardera l'image d'un président qui appréciait la dimension culturelle de la chasse et qui avait parfaitement mesuré le poids politique des chasseurs en Languedoc-Roussillon.* »

Contournement ferroviaire Nîmes-Montpellier : des mesures compensatoires pour les chasseurs

Une convention a été signée dernièrement à Nîmes pour la mise en œuvre de ces mesures en faveur de la biodiversité.



Les signataires de la convention pour préserver la biodiversité. De gauche à droite : Patrick Trannoy Directeur général adjoint des grands projets RFF, Edouard-Alain Bidault Président de la Fondation Nationale pour la Protection des Habitats et de la Faune Sauvage, Ferdinand Jaoul Conseiller Régional en charge de la Chasse, Jean-Pierre Gaillard Président de la Fédération Régionale des Chasseurs du Languedoc-Rousillon et Thierry Parizot Directeur Général d'OC'VIA.

La nouvelle ligne à grand vitesse Nîmes-Montpellier, d'une longueur totale d'environ 60 kilomètres, impacte les territoires de 19 sociétés de chasse dans le Gard et 9 dans l'Hérault.

Par un contrat de partenariat, Réseau Ferré de France (RFF) a confié la maîtrise d'ouvrage des équipements afférents à cette nouvelle ligne à la société OC'VIA, qui conduit en son nom les concertations avec les tiers et procède aux acquisitions foncières. Ce contrat de partenariat met à la charge d'OC'VIA la mise en œuvre de mesures compensatoires aux impacts environnementaux créés par les travaux de la ligne.

Une première convention avait été établie en 2011 entre RFF et les Fédérations de Chasseurs du Gard et de l'Hérault. Elle confiait à ces dernières l'expertise des impacts afin de définir des mesures compensatoires.

La deuxième convention, signée dernièrement à Nîmes entre la Région, RFF, OC'VIA, la Fédération Régionale des Chasseurs et la Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage porte essentiellement sur la rétrocession pour l'euro symbolique de 40 hectares de parcelles à la Fondation qui en devient propriétaire.

Cette dernière, en partenariat avec les fédérations de chasseurs du Gard et de l'Hérault, aura pour mission de compenser, sur ces terrains, les conséquences des travaux de la ligne de contournement de Nîmes et Montpellier, en intervenant en amont pour mettre en œuvre une gestion écologique et développer des espaces de réservoirs de biodiversité dans lesquels pourront vivre des espèces protégées, notamment l'outarde canepetière, l'œdicnème criard ou le lézard ocellé. Ces aménagements seront également bénéfiques au petit gibier en général et en particulier à

la perdrix rouge, espèce emblématique de notre région.

Le Président Edouard-Alain Bidault a rappelé que « la Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage a été créée à la fin des années soixante-dix par les chasseurs pour leur permettre de réaliser des acquisitions foncières. Elle est financée par des donations volontaires émanant des fédérations. Reconnue d'utilité publique par décret du 6 octobre 1983, la Fondation est aujourd'hui propriétaire de près de 5500 hectares dans 60 départements ».

Pour le conseiller régional Ferdinand Jaoul, « si les négociations ont été longues et compliquées, c'est que tout oppose l'activité « chasse » symbole de la ruralité et le TGV symbole de la modernité ».

Enfin, pour le président Gaillard, « il fallait trouver un consensus et c'est non sans mal que nous y sommes arrivés ! »

Coup de projecteur sur l'École Fédérale de Chasse des Hauts Cantons

Située sur la commune du Soulié, entre Saint-Pons de Thomières et La Salvetat sur Agout, cette structure pédagogique fédérale est spécialisée dans la formation des chasseurs de grand gibier et plus généralement sur la sécurité à la chasse.

Depuis 2003, la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault propose aux chasseurs des formations sur le site de l'École de la Chasse et de la Nature du Soulié. Ces modules pédagogiques sont organisés en partenariat avec l'Office National des Forêts, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage et la société de chasse locale. Destinées prioritairement aux responsables de sociétés de chasse et de dianas, ces formations sont néanmoins accessibles à chacun de ceux qui désirent parfaire leurs connaissances en matière de sécurité. Car comme le souligne le Président Gaillard : « *La sécurité à la chasse est au cœur des préoccupations de la fédération !* »

Un succès grandissant auprès de chasseurs

Les formations sécurité sont basées sur le volontariat des participants et connaissent un vif succès. Depuis leur mise en place en 2003, ce sont plus de 2300 chasseurs qui ont bénéficié de bases solides en matière de sécurité à la chasse.

« Au début, se souvient le président fédéral, le nombre de participants atteignait péniblement la centaine, mais les années suivantes ont connu une fréquentation de plus en plus importante, voire exponentielle puisque le nombre de demandeurs a dépassé les 300 dès 2007 » !



Formations théoriques, ateliers pratiques... depuis 2003 l'école de chasse du Soulié ne désemplit pas.

Avec 4 sessions d'une quarantaine de participants chaque année, l'engagement et l'implication des chasseurs héraultais ne se dément pas ; preuve de la qualité pédagogique d'une telle offre et de son contenu.

Ce succès n'est pourtant pas dû au hasard ; en effet, outre la qualité du contenu, l'approche pédagogique de la sécurité à la chasse et l'ambiance conviviale font de ces formations des rendez-vous incontournables de la chasse héraultaise. Animées par les représentants de la FDC, de l'ONF et de l'ONCFS, ces journées s'appuient sur une partie théorique, d'une part, et une partie pratique, d'autre part. Cette dernière d'ailleurs se voit compléter d'une invitation de chaque participant à une battue organisée sur les quatre cent cinquante hectares du domaine de chasse de l'école du Soulié. C'est l'occasion de

se retrouver en situation réelle de chasse au grand gibier et de mettre en application les règles de sécurité énoncées lors de la cession de formation théorique.

Après l'accueil des participants, la matinée est consacrée à la présentation et l'explication des statistiques des accidents de chasse. Les données récoltées par l'ONCFS servent à analyser le détail des accidents sous différentes catégories, le type d'arme utilisé, les accidents sur les chasseurs et non chasseurs ainsi que les conditions dans lesquelles sont survenus ces accidents. La connaissance de ces différents paramètres permet de mieux cerner les accidents et de mettre en place des mesures de prévention plus efficaces.

Un contenu exhaustif

Un point des plus importants est approfondi durant cette partie théorique, c'est l'organisation et la sécurité au cours des battues. Les attributions de chacun des participants y sont abordées de



façon précise, le rôle des chefs de battue, les consignes de sécurité, le rôle des chefs de lignes, celui des piqueurs ainsi que celui des chasseurs postés ; sans oublier les consignes de secours en cas d'accident, même bénin.

La chasse aujourd'hui est plus que jamais un acte responsable et doit être vécue tout au long de l'année ; c'est pour cela que la formation sécurité grand gibier se penche également sur la préparation du territoire et de la saison de chasse. La cartographie du territoire, des traques et des postes sont indispensables. Le choix de ces derniers en fonction de la dangerosité des endroits ne peut en aucun cas s'improviser. C'est durant l'intersaison que les aménagements utiles à une bonne pratique se réaliseront et que la préparation de la saison se fera. C'est lors de cette phase que les délégations de pouvoir seront signées et le règlement intérieur établi. Rien de ce qui fait un bon gestionnaire de chasse n'est omis par les animateurs de cette journée dédiée à la sécurité. De façon exhaustive, chaque point est abordé et c'est par un déjeuner que se termine cette première partie de journée.

Des ateliers de terrain pour une pratique responsable

Afin d'étayer les propos du matin, des ateliers sur le terrain sont organisés en début d'après midi. La volonté fédérale étant de bien faire comprendre et de vérifier que les interventions du matin ont bien

été comprises. Ces ateliers sont la mise en pratique, par les participants, de la théorie évoquée le matin même. Différents aspects sont abordés lors de cette séance pratique qui a lieu sur le territoire de l'école de chasse. Le long d'un parcours pédagogique qui n'est autre qu'un sentier de battue, différents postes sont aménagés pour permettre aux stagiaires de vérifier leurs acquis en matière de règles de sécurité : le respect des angles de tir, la retenue en cas de tir non fichant, l'identification du gibier mais également des participants à la chasse.

Afin d'être le plus précis possible, l'évaluation des distances de tir n'est pas en reste et la matérialisation de l'angle des 30° pour effectuer un tir en sécurité restent des incontournables. L'importance des aménagements sur le territoire est expliquée aux stagiaires ; l'installation de miradors de battue reste la meilleure garantie pour effectuer des tirs fichants. Mais les intervenants insistent également sur la nécessité de dégager les zones de tir et les postes afin de préserver une bonne visibilité pour mieux identifier ce qui se présente au chasseur.

Dans des conditions similaires à la chasse, chacun peut se remémorer ce qu'il a entendu le matin et se rendre compte combien il est difficile de mettre en application



Démonstration flagrante sur le terrain : derrière ce buisson il y a 3 personnes, à gauche la première est vêtue de vert, au centre de rouge et à droite de jaune. Y a pas photo !

le maximum des règles de sécurité permettant un exercice serein de la chasse.

Aspect juridique en matière de responsabilité

En dernière partie de journée, une explication sur les responsabilités de chacun lors de l'acte de chasse et les suites judiciaires qui seront données après un accident viennent compléter le contenu déjà très complet de cette journée de formation. En effet, dès lors qu'un accident survient, des responsabilités sont engagées et les enquêteurs cherchent à comprendre quelles ont été les circonstances du drame que l'on aurait pu éviter. D'où l'intérêt de bien tenir à jour le carnet de battue et de prendre le temps nécessaire pour prodiguer au rond du matin les règles de sécurité.

Toutes les actions mises en œuvre pour garantir la sécurité des personnes et des biens ne peuvent qu'apporter la preuve d'une pratique consciencieuse et responsable de l'acte de chasse.

D'autres formations en complément

A noter que la fédération organise également des formations de recherche au sang et de chasse à l'approche afin d'offrir à tous ceux qui le désirent la possibilité de pratiquer leur passion dans des conditions optimales. Encore aujourd'hui, trop d'animaux meurent des suites de blessure à la chasse, par manque de connaissance en matière de recherche mais également par manque d'envie de la pratiquer.

Depuis maintenant plus de dix ans, la qualité et le sérieux des formations sécurité grand gibier connaissent un succès qui ne se dément pas, grâce à l'implication de nombreux chasseurs responsables qui participent à la construction d'une image positive de la chasse dans le respect de tous les acteurs et utilisateurs de la nature.

Évaluation in situ avec le GORED

La sécurité à la chasse étant devenue un enjeu majeur pour l'avenir de notre loisir favori, elle doit être la préoccupation de tous et garante d'une image sérieuse et responsable de la part de ses pratiquants. A travers le GORED, l'équipe fédérale en charge des formations intervient dans les sociétés de chasse qui en font la demande. Explications...



Le GORED, au service des sociétés de chasse désirant faire évaluer leurs pratiques de la chasse.

Constitué en 2007, le GORED (Groupe d'Observation de Recherche et d'Evaluation des Dianes) réalise des audits in situ afin de constater directement sur le terrain les points positifs et ceux à améliorer. Il remet ensuite un compte-rendu précis aux dirigeants de la société évaluée afin que ceux-ci apportent les correctifs nécessaires pour limiter au maximum les risques d'incident ou d'accident.

Pas moins de 16 paramètres passés au crible

Leur fiche de notation consiste à évaluer seize paramètres de

sécurité et à les classer en trois niveaux ; « bon », « moyen » et « mauvais ». Les points observés sont les suivants : la pertinence du lieu de rendez-vous, la tenue du carnet de battue, les consignes du chef de battue au moment du rond (sur le fond et sur la forme, par exemple : l'assistance est-elle attentive ?), la désignation des chefs de ligne, les consignes des chefs de ligne, le port des équipements fluo, la matérialisation et la sécurisation des postes de tir, la signalisation de la battue, le respect des consignes de tir, le respect des consignes de poste, le respect des consignes de bat-

tue, le respect des codes de communication réglementaires, le transport et la manipulation des armes, l'organisation de la fin de la traque, les relations avec les autres usagers de la nature et enfin le comportement après le tir (la recherche des animaux blessés, par exemple, est-elle systématique ?).

L'examen est complet

Ainsi, depuis le début de la traque jusqu'au dépostage des lignes et au retour au rendez-vous, en passant par toutes les phases de transition et les déplacements, l'examen est extrêmement complet.

Une fiche de notation qui permet l'évaluation

En fin de journée, les membres du GORED recourent leurs observations et les regroupent sur une seule fiche de notation. Ensuite, selon le désir du responsable de battue, les résultats sont communiqués à l'ensemble des participants ou bien simplement aux cadres dirigeants de l'équipe qui se chargent de les transmettre à leur groupe. La fiche d'observation est alors donnée au chef de battue. En général, cette dernière donne lieu à des échanges très instructifs entre les différents participants.

Les accidents de chasse de moins en moins nombreux

Le réseau « Sécurité à la chasse » de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage vient de publier le bilan des accidents de chasse de la saison 2013/2014 : 114 accidents dont 16 mortels. Certes on ne peut pas s'en satisfaire, mais il s'agit tout de même du meilleur bilan enregistré depuis quinze ans.

Ce bilan confirme la tendance à la baisse constatée ces dernières années et montre que le travail de formation mené au sein des fédérations, en lien avec la division du permis de chasser de l'ONCFS, porte ses fruits.

L'analyse détaillée de ces chiffres montre que 90% des victimes sont des chasseurs (parmi lesquels on déplore 31% d'auto-accidents). Les non-chasseurs représentent 10% des accidents (soit 12 personnes parmi lesquels on déplore deux accidents mortels).

2/3 grand gibier, 1/3 petit gibier

La chasse au grand gibier entre pour 68% du chiffre total et le petit gibier 32%. L'étude détaillée des chiffres du nombre d'accidents pour ces deux types de chasse au cours des deux dernières saisons cynégétiques indique une baisse du nombre d'accidents et une meilleure prise en compte des consignes de sécurité à la chasse : on passe de 93 à 48 accidents au petit gibier entre les saisons 2012/2013 et 2013/2014 et, pour la même période, de 86 à 61 pour la chasse au gros gibier.



20% des accidents sont générés par le non respect de l'angle de tir.

Une bonne prise en compte des consignes élémentaires de sécurité permettrait d'éviter la quasi-totalité des accidents qui surviennent à la chasse. Lors de la dernière saison, sur 114 accidents, on relève 109 fautes de sécurité (96% des accidents) et seulement 5 accidents imprévisibles (4% des accidents), le ricochet malgré l'observation de l'angle des 30° par exemple.

Des fautes de sécurité

Les 109 fautes de sécurité observées (96% des accidents de la saison cynégétique 2013/2014) se répartissent ainsi :

- ▶ tirs sans prise en compte de l'environnement : 23%
- ▶ tirs dans l'angle des 30° : 20%
- ▶ mauvaise manipulation de l'arme : 16%
- ▶ chute : 12%
- ▶ tirs dans la traque : 7%
- ▶ tirs sans identifier : 6%
- ▶ éclatement des canons (non vérification de l'état) : 6%
- ▶ arme chargée à la bretelle : 5%
- ▶ arme chargée lors du franchissement d'obstacle (barrière, haie, fossé) : 3%
- ▶ arme chargée rangée dans la voiture : 2%



Un tiers des accidents sont imputables à la chasse du petit gibier. D'où l'intérêt du port de la casquette fluo, obligatoire dans les vignes.

Jean-Pierre Gaillard :

« Sécurité, le maître mot de la Fédération ! »

Le président fédéral revient sur les principales mesures réglementaires en matière de sécurité qui ont été formalisées dans le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique.

Le port d'un équipement vestimentaire fluorescent, visible en tout temps et en tout lieu est obligatoire, tout comme l'utilisation du carnet de battue pour la chasse du sanglier en battue. Parallèlement, les formations sur la sécurité se sont intensifiées au sein de l'école de chasse du Soulié.

En matière de communication, la fédération s'est investie sur tous les fronts, avec la rédaction d'articles de presse dans différents supports, notamment dans le bulletin fédéral qui touche tous les chasseurs du département, la presse quotidienne régionale, mais aussi des titres nationaux



tels que le Chasseur Français, le Saint Hubert, Grand Faune, Chasse Gestion. A cela il faut ajouter l'édition de brochures et affiches « Chasse et Randonnée », « Chasse et Sécurité » et les courriers de sensibilisation envoyés par la fédération à tous les responsables d'associations de chasse.



En battue, le port d'un équipement vestimentaire fluorescent est obligatoire.

Sur le terrain, la fédération incite les chasseurs à apposer avant chaque battue des panneaux de signalisation « battue en cours », elle subventionne la création de miradors pour favoriser les tirs fichants, elle sensibilise les chasseurs au port de vêtements « fluo », y compris pour la chasse individuelle du petit gibier.

Pour inciter les chasseurs à porter des casquettes fluo, la fédération en a distribué gratuitement à tous les chasseurs, avec le soutien financier de la Région Languedoc-Roussillon.

En conclusion, le président de la Fédération rappelle à tous les chasseurs que « la sécurité est un enjeu majeur qui exige de chacun rigueur et vigilance d'un bout à l'autre de la saison ! »

Rappel : port de la casquette orange dans les vignes

L'ouverture des vignes aura lieu le 5 octobre 2014. Nous vous rappelons que, conformément à la réglementation en vigueur inscrite dans le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2013-2019, le port de la casquette orange fluorescente est obligatoire pour tous les chasseurs et accompagnants dans les vignes de la date de l'ouverture de la Perdrix rouge dans l'Hérault à sa fermeture. En dehors de cette période, elle est fortement recommandée selon la chasse pratiquée. Le chasseur pourra compléter sa tenue par d'autres effets fluorescents s'il le juge nécessaire. **Le non respect de cette prescription est puni d'une contravention de 4^e classe, à savoir un timbre amende de 135€.**





STAND DE POUSSAN



Le stand met à votre disposition

- 4 fosses universelles
- 2 fosses olympiques
- 2 skeet olympiques
- 1 double trap olympique
- 4 parcours de chasse
- 8 compact sporting
- 1 DTL
- 1 sanglier courant sur RDV

ARMURERIE

Venez découvrir nos armes de toutes marques neuves et d'occasion avec un grand choix de munitions : chasse / tir / gros gibier / billes d'acier
Réparation d'armes diverses.

MISE À CONFORMITÉ GRATUITE POUR TOUT ACHAT D'UNE ARME
Responsable armurerie : *Laurent CAMPINS*

Stand de Poussan : colline de la Moure - 34560 Poussan
Téléphone : 04.67.78.25.33

Site internet : www.standepoussan.com - Contact mail : standpoussan@orange.fr



Ouvert tous les jours de 10H à 19H

Fermé le lundi et le jeudi matin et le mardi toute la journée



**PARKA 300 KAMO ROSEAU
OU 300 POSIKAM**



**PANTALON SIBIR 300
KAMO ROSEAU OU 300 POSIKAM**

DECATHLON
ODYSSEUM

Pour l'achat d'une panoplie
(pantalons sibir 300 + veste)
kamo roseau ou 300 posikam

le pantalon à

(soit 24.95€ ald 49.95€)

-50%

119.95€

DECATHLON

49.95€

DECATHLON

**EN OCTOBRE
SEULEMENT**

Comment piéger efficacement et en toute légalité ?

Afin qu'ils évitent les mauvaises surprises, voici quinze prescriptions à destination des piégeurs agréés.



Le marquage des pièges est obligatoire.

1. Marquer ses pièges, quelle que soit la catégorie, avec son numéro d'agrément.
2. Se rappeler qu'à l'exception des pièges de 1^{re} catégorie, tous les pièges doivent être homologués (ils doivent porter la mention PHE et un n° attribué au fabricant).
3. N'utiliser que des pièges autorisés.
4. Vérifier la liste des espèces classées nuisibles dans votre département avant toute action de piégeage.
5. Faire, au préalable à toute action de piégeage, une déclaration dans la commune où les pièges seront tendus.
6. Demander par écrit l'autorisation du propriétaire (ou du détenteur du droit de destruction) des terrains chez qui vous allez poser les pièges.
7. Si vous utilisez des pièges de 2^e catégorie (pièges à œuf, à appât, pièges en X, cage tuante...), n'oubliez pas d'indiquer par un panneau les zones piégées. Ce marquage doit se faire sur les chemins d'accès à ces zones.
8. De même, si vous utilisez des pièges de 2^e, vérifiez bien que vous les posez à plus de 200 mètres des habitations et à plus de 50 mètres des chemins ouverts au public.
9. Si vous utilisez des pièges de 3^e catégorie (collet à arrêt), respectez la hauteur de pose : la distance entre base du collet et le sol doit être entre 18 et 22 cm.
10. Si vous utilisez des pièges des catégories 1, 2 ou 5, visitez vos pièges tous les jours avant midi. Si vous utilisez des pièges des catégories 3 ou 4, effectuez cette visite tous les jours dans les deux heures qui suivent le lever du soleil.
11. Si vous utilisez une cage à corvidés, mettez une quantité raisonnable d'aliments carnés dedans. Ceux-ci sont destinés à nourrir les appelants et pas à attirer les rapaces.
12. Si vous utilisez des appelants, veillez à ce que ceux-ci soient bien traités (nourriture et eau en conséquence et abri du soleil et de la pluie).
13. Si vous avez malencontreusement capturé une espèce non classée nuisible dans votre département ou une espèce protégée, relâchez-la immédiatement.
14. En fin de saison (entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre), n'oubliez pas de renvoyer un bilan de vos captures à la Fédération des chasseurs et à la DDTM.
15. N'oubliez pas de récolter auprès des personnes qui vous auront sollicité une fiche des dégâts qu'ils auront subis. Transmettez cette fiche à la Fédération. Elles sera utile pour maintenir le classement de l'espèce.



Le piège à œuf (notre photo) oblige son utilisateur à signaler par un panneau les zones piégées.

Les becs droits, de drôles d'oiseaux !

Dans cette famille, toutes les espèces sont opportunistes mais seules la corneille noire et la pie bavarde sont classées « nuisibles ». Revue de détail...

Chaque année au printemps, les agriculteurs ne manquent pas de faire part à la fédération des chasseurs des dégâts commis par les corvidés. Les becs droits, comme on les appelle, n'hésitent pas à s'attaquer aux semis, quand ce n'est pas carrément aux systèmes d'irrigation, notamment au gouttes à goutte. Le plus souvent, il s'agit de corneilles ou de pies. Ces espèces peuvent être régulées, contrairement au choucas des tours et au grand corbeau qui sont deux espèces protégées. Revue de détail.

Le choucas des tours (*Corvus monedula*)



Il revêt un plumage noir, sauf la tête qui est parée de reflets bleus-gris. De la taille d'un pigeon (environ 250 gr), il niche dans toute l'Europe, en colonies souvent importantes. On le rencontre souvent sur les platanes qui bordent les routes, dans les parcs, aux abords des ruines, des tours, des clochers. Il provoque de nombreuses nuisances (sonores, salissures) sur les édifices publics, dans les bourgs et à la campagne où il s'attaque au semis.

Le grand corbeau (*Corvus corax*)



Il ressemble à la corneille noire, mais il est beaucoup plus gros. Son poids dépasse le plus souvent le kilo. Il est surtout implanté dans les pays de l'Est. Toutefois, on le rencontre en Bretagne, dans le Jura, les Alpes, les Pyrénées, le Massif Central où il occupe les forêts de feuillus et de conifères, les falaises montagneuses. C'est une espèce extrêmement opportuniste, se nourrissant de charognes, d'insectes, de déchets alimentaires, de céréales, de baies, de fruits et d'œufs de petits animaux.

La corneille noire (*Corvus corone corone*)



Oiseau trapu au plumage d'un noir profond, armé d'un puissant bec tout noir, cette espèce pèse environ 500 gr. Elle occupe tout l'hexagone et une bonne partie de l'Europe occidentale. On la trouve dans les milieux les plus divers aussi bien en ville qu'à la campagne ou en bords de mer. On peut observer des rassemblements de plusieurs centaines d'individus. Elle se nourrit de petits animaux et en zone urbaine de déchets. Elle pille également les nids.

Le corbeau freux (*Corvus frugilegus*)



Il se différencie du grand corbeau par son poids (environ 500 gr), et de la corneille noire par l'aspect de son bec, blanchâtre et dégarni à la base. Il est présent dans la plupart des pays européens, à l'exception de la Norvège, de la Suède et de la Finlande. En France, il niche dans la moitié nord de l'hexagone, mais en dehors de la période de reproduction, on le voit un peu partout. Comme tous les becs droits, le freux est omnivore, préférant la nourriture carnée aux végétaux.

La pie bavarde (*Pica pica*)



Avec son plumage blanc et noir à reflets métalliques, sa longue queue et son puissant bec noir, elle se reconnaît au premier coup d'œil. C'est l'un des poids plume de la famille (environ 200 gr). Son aire de répartition est très vaste (Europe, Asie, Amérique du Nord) et elle s'adapte

à tous les milieux (urbain et rural). C'est un oiseau effronté et vorace, qui n'hésite pas à s'attaquer sans complexe à tous les nids et même aux lapereaux et aux levrauts.

Le geai des chênes (*Garrulus glandarius*)



C'est un très bel oiseau au plumage brun rougeâtre, d'un poids moyen de 170 gr, que l'on rencontre dans la plupart des pays d'Europe et d'Asie. Plutôt discret malgré ses cris d'alarme, le geai est inféodé aux milieux boisés. En montagne, il occupe la forêt jusqu'à 1500 mètres d'altitude. Il se nourrit essentiellement de glands, de baies et s'il pille volontiers les nids, il apparaît toutefois moins redoutable que les autres becs droits.

Extrait de l'arrêté ministériel du 2 août 2012 fixant les modalités de destruction de la corneille noire et de la pie bavarde

La corneille noire peut être détruite à tir entre la date de clôture générale de la chasse et le 31 mars au plus tard. La période de destruction à tir peut être prolongée jusqu'au 31 juillet pour prévenir des dommages importants aux activités agricoles, sur autorisation individuelle délivrée par le préfet. Le tir dans les nids est interdit. La corneille noire peut également être piégée toute l'année et en tout lieu. Dans les cages à corvidés, l'utilisation d'appâts carnés est interdite sauf en quantité mesurée et uniquement pour la nourriture des appelants.

La pie bavarde peut être détruite à tir sur autorisation individuelle délivrée par le préfet entre la date de clôture générale de la chasse et le 31 mars au plus tard. La période de destruction à tir peut être prolongée jusqu'au 31 juillet pour prévenir des dommages importants aux activités agricoles, sur autorisation individuelle.

Le tir s'effectue à poste fixe matérialisé de main d'homme, sans être accompagné de chien, dans les cultures maraichères, les vergers et sur les territoires où, en application du schéma départemental de gestion cynégétique, des actions visant à la conservation et à la restauration des populations de faune sauvage et nécessitant la régulation des prédateurs sont mises en œuvre. Le tir dans les nids est interdit. La pie bavarde peut également être piégée toute l'année et sans formalité dans ces zones.

L'implantation du faisan sur le GIC des Capitelles

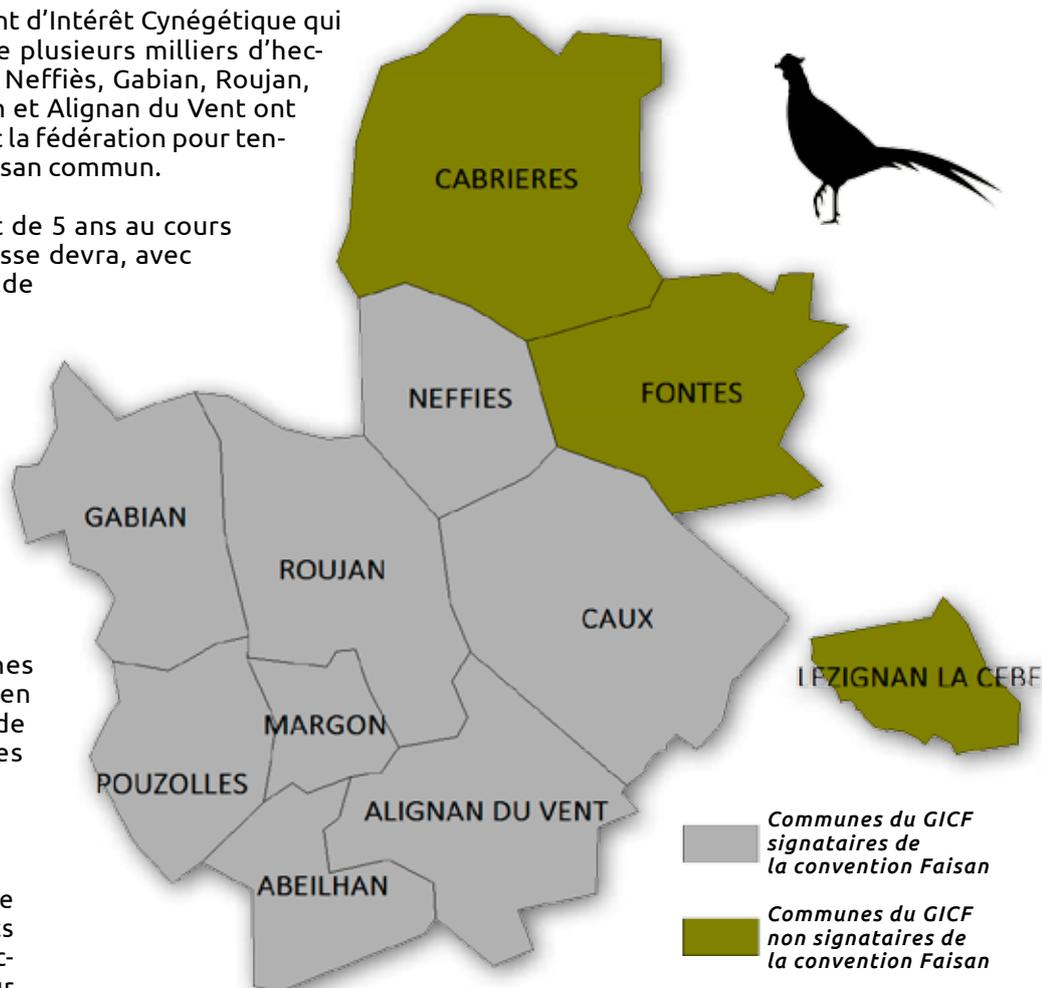
Cette opération, qui a débuté l'année dernière avec le soutien technique et financier de la Fédération, consiste à renforcer les populations de faisans existantes pour les implanter durablement. Explications...

Sur 8 communes de ce Groupement d'Intérêt Cynégétique qui forment une unité territoriale de plusieurs milliers d'hectares, les syndicats de chasse de Neffiès, Gabian, Roujan, Margon Caux, Pouzolles, Abeilhan et Alignan du Vent ont signé en 2013 une convention avec la fédération pour tenter d'implanter durablement le faisan commun.

La durée de cette convention est de 5 ans au cours desquels chaque syndicat de chasse devra, avec le soutien financier et technique de la Fédération, renforcer par des lâchers d'oiseaux de repeuplement les populations existantes. Il vaut mieux lâcher des faisandeaux en début d'été que des oiseaux adultes au printemps ; car il a été maintes fois prouvé que les risques de dispersion et les pertes naturelles sont plus faibles avec de jeunes oiseaux lâchés en été. En 2013, 800 faisans ont été lâchés sur les 8 communes sous convention ; et 800 de plus en 2014. Tous ces oiseaux étaient de type "commun" issus d'élevages sélectionnés.

Faisan commun : on ne tire pas !

Concernant la réglementation, une mesure s'est imposée aux syndicats signataires : il s'agit de l'interdiction de tirer le faisan commun pour une durée minimale de 3 ans. Etant entendu que cette période pourrait être prolongée en fonction des résultats des comptages de printemps et du succès de la reproduction. Pour



ne pas trop pénaliser les chasseurs, certains syndicats procèdent à des lâchers de faisans obscurs, cette

espèce-là pouvant être chassée. Une plaquette a même été éditée afin d'éviter la confusion, au moment du tir, avec le faisan commun qui est interdit.

Aménagements, suivi et gestion

La convention fédérale préconise des mesures spécifiques d'accompagnement telles que des parcs de prêlâchers, la création et l'entretien de points d'eau, d'abris agrainoirs et la mise en place de réserves refuges d'une surface minimale de 100 hectares. Les opérations de piégeage doivent être intensifiées à proximité des zones de lâcher.



Photo D. Gest

Couple de faisans communs.



Photo D. Gest

Couple de faisans obscurs.

Outre les comptages effectués au printemps et en été, la Fédération demande aux syndicats signataires de mettre en place un plan de gestion de l'espèce qui prévoit notamment l'élaboration d'un Prélèvement Maximal Autorisé (PMA) annualisé voire journalier. Elle leur demande de récupérer en fin de saison de chasse un maximum de CPU, afin d'en faire le bilan et d'informer les chasseurs de l'avancement des opérations.

Pour Patrice Montolio, Président du GIC des Capitelles « *le succès de cette opération repose sur le respect des consignes de protection de l'espèce.* » Enfin Jean Blayac, le père fondateur du GIC, « *compte sur les chasseurs pour que cette opération pilote dans le département de l'Hérault soit une réussite* ».

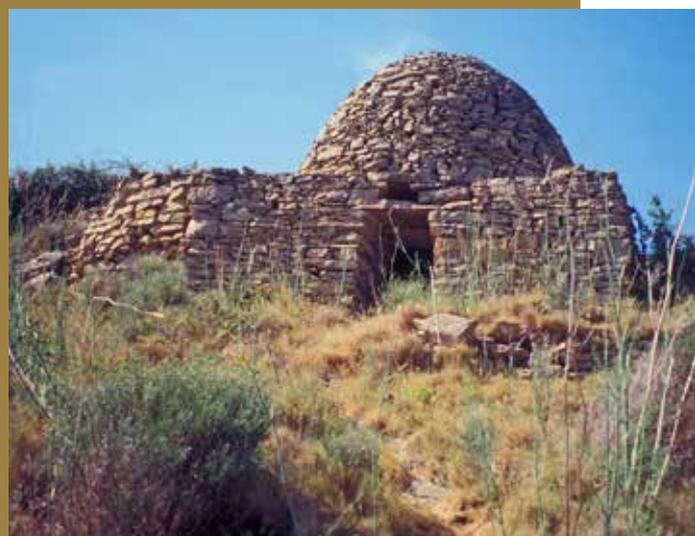
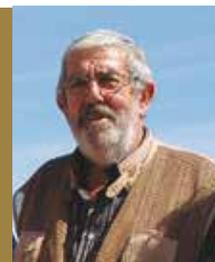


Patrice Montolio, Président du GIC des Capitelles.

L'Histoire du GIC des Capitelles

C'est au terme d'une concertation qui a duré plus de trois ans que fut créé en 1992 le Groupement d'Intérêt Cynégétique des Capitelles. Trois années au cours desquelles l'idée de regrouper les territoires pour organiser une gestion de la chasse en commun au delà des simples limites communales à fait son chemin chez les chasseurs de 8 communes du nord Biterrois. Jean Blayac fut incontestablement l'artisan de ce regroupement. Il était à l'époque président du Syndicat de chasse de l'une de ces communes (Neffiès), administrateur fédéral, très connu au plan national pour ses travaux sur la perdrix rouge qui lui valurent les Honneurs Laurent Perrier de la Chasse dont il obtint le premier prix en 1985.

L'unité géographique de ces 8 communes était d'environ 10000 hectares. Elle a été progressivement portée à 15000 hectares avec l'adhésion au GIC de 3 autres communes. Pourquoi l'avoir baptisé GIC des Capitelles ? Pour Jean Blayac, « le chasseur est le dernier utilisateur de ces constructions en pierre sèche qui servaient jadis d'abri aux bergers et aux agriculteurs pour ranger leurs outils. Elles constituent les vestiges d'un passé rural où le moindre lopin de terre était exploité. Aujourd'hui, il est difficile d'imaginer le travail dur et pénible réalisé avec des outils sommaires, qu'ont accompli nos aïeux dans ces collines. La construction de ces capitelles témoigne de leur acharnement à conquérir la terre et à la faire produire ».



Earl Les Violettes

**Elevage de Gibier,
depuis 1995.**

*Perdrix rouge (certification Antagene)
Faisan de Colchide
5 Hectares de grandes volières*

Les Violettes
34800 Lieuran Cabrières

Téléphone : 04 67 88 13 65
Portable : 06 14 76 60 18
Messagerie : elviol@wanadoo.fr

Prix dégressif

Livraison à la demande



Membres du Conseil d'Administration de la FDC34 au 05/04/2014



Guy ROUDIER

- Trésorier
- Vice-président de la commission formation garderie et piégeage, gestion des prédateurs
- Représentant la FDC34 au Syndicat Mixte du Pays Haut-Languedoc et Vignobles
- Membre du conseil de développement de la Communauté d'Agglomération Béziers-Méditerranée
- Membre Agrifaune – Biodiversité
- Représentant Natura 2000
- Membre CDCFS

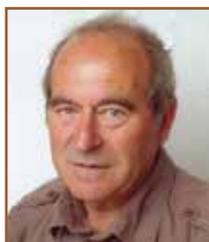
Tél. : 06.75.69.80.54



Max ALLIES

- Vice-président de la commission gestion du grand gibier et formation sécurité
- Membre de la Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles (CDCEA)
- Représentant « Forêts » (FDGF34, SPFSH, CETEF ARBRES LR)
- Représentant Natura 2000
- Membre CDCFS et FSIDG

Tél. : 06.82.89.46.00



Daniel VIALA

- Trésorier adjoint
- Membre de la commission gestion du petit gibier
- Membre de la commission gibier d'eau, sous-commission migrateurs terrestres
- Représentant la FDC34 au Pays « Cœur d'Hérault »
- Représentant Natura 2000
- Membre CDCFS

Tél. : 06.88.21.07.85



Serge VEZINHET

- Membre de la commission formation garderie et piégeage, gestion des prédateurs
- Membre de la commission formation sécurité petit gibier, site du Mas Dieu
- Membre de la commission communication et relations extérieures
- Représentant des ACCA

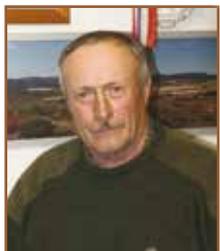
Tél. : 07.82.60.25.02



Frédéric GLEIZES

- Président de la commission communication et relations extérieures
- Vice-président de la commission Jeunes chasseurs – la chasse au féminin
- Membre de la commission gestion du petit gibier

Tél. : 04.67.97.05.64



Francis BARTHES

- Vice-président
- Président de la commission gestion du grand gibier et formation sécurité
- Président de la commission aménagement du territoire et chasseurs citadins
- Représentant Natura 2000
- Membre CDCFS et FSIDG

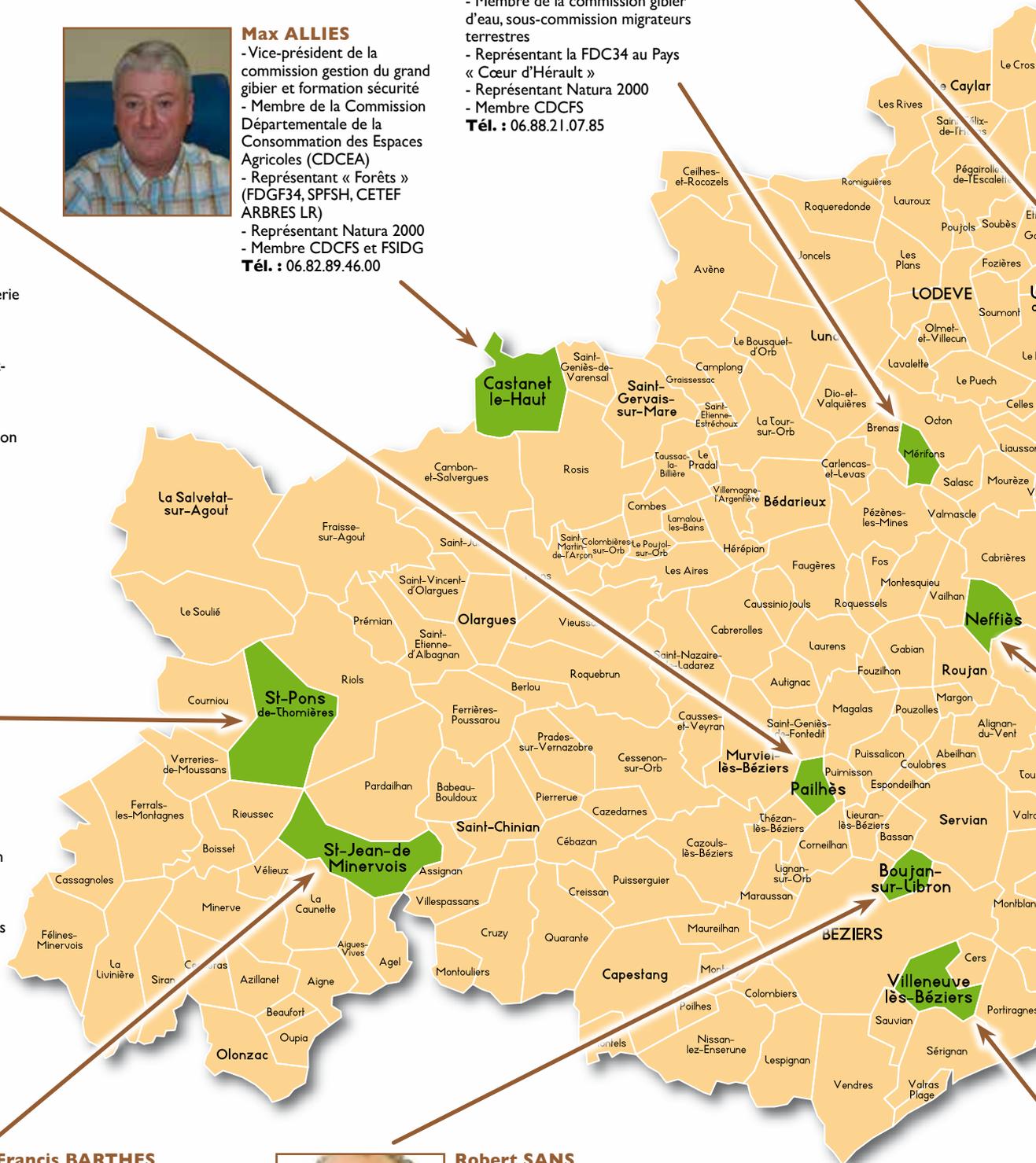
Tél. : 06.16.97.74.87



Robert SANS

- Vice-président de la commission gestion du petit gibier
- Membre de la commission garderie et piégeage, gestion des prédateurs
- Membre de la commission gibier d'eau, migrateurs terrestres et relations avec les ACM
- Membre de la commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA)
- Membre comité consultatif de la réserve naturelle de Roque Haute
- Membre Agrifaune - Biodiversité
- Représentant Natura 2000
- Membre CDCFS et FSIDG

Tél. : 06.66.24.60.06





Jean Claude CROS

- Membre de la commission communication et relations extérieures
- Membre de la commission formation sécurité petit gibier, site du Mas Dieu
Tél. : 06.10.53.33.36



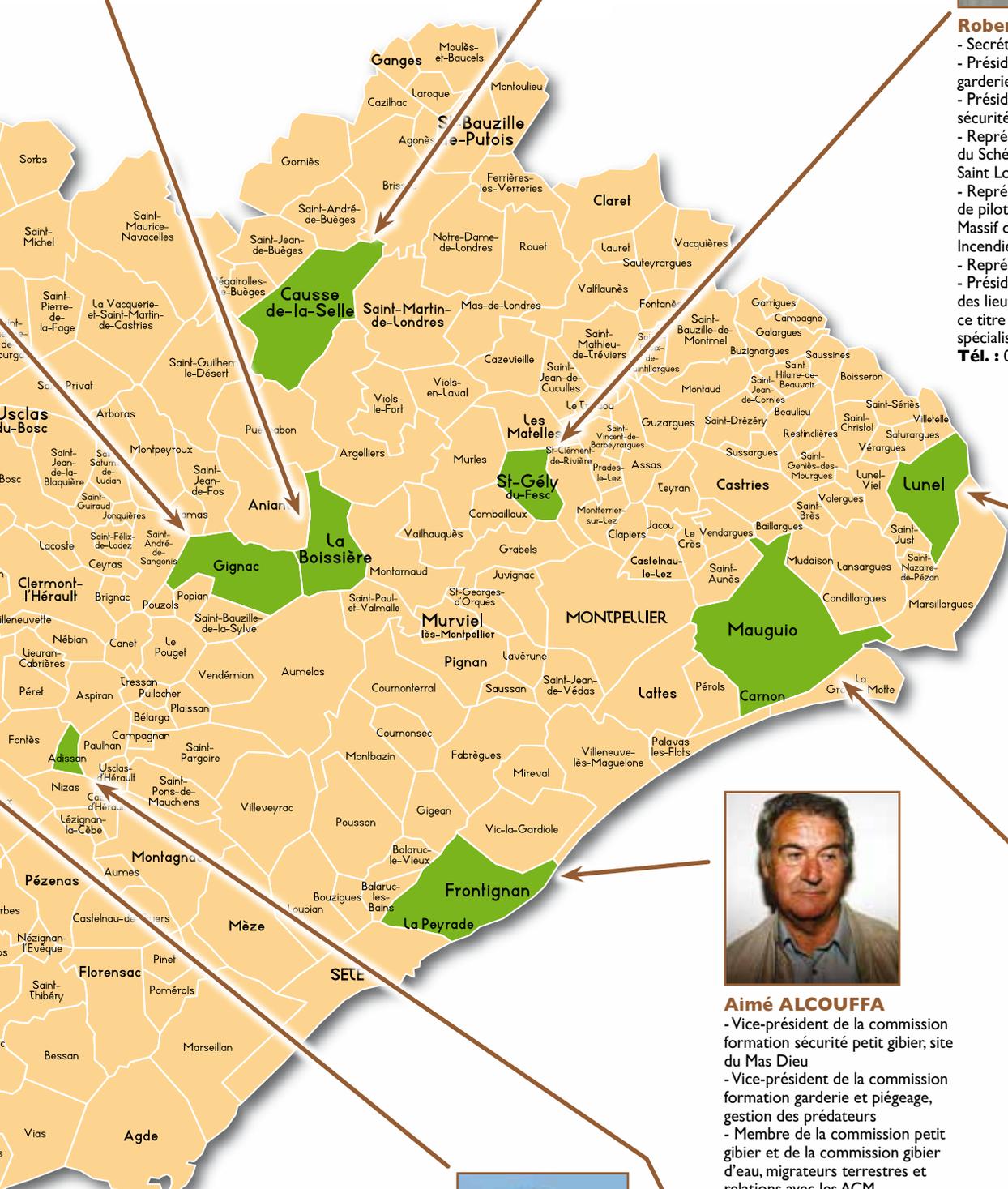
Stéphane DUSFOUR

- Vice-président de la commission communication et relations extérieures
- Membre de la commission formation sécurité petit gibier, site du Mas Dieu
- Représentant Natura 2000
Tél. : 04.67.81.56.73



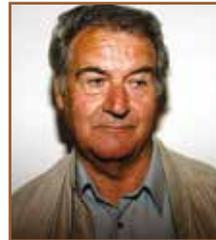
Robert CONTRERAS

- Secrétaire général
- Président de la commission formation garderie et piégeage, gestion des prédateurs
- Président de la commission formation sécurité petit gibier, site du Mas Dieu
- Représentant la FDC34 au Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale Pic Saint Loup
- Représentant la FDC34 au Comité de pilotage pour l'élaboration d'un Plan Massif de Protection de la Forêt contre les Incendies
- Représentant Natura 2000
- Président de l'Association départementale des lieutenants de louveterie et siège à ce titre à la CDCFS, FSIDG et Formation spécialisée « animaux classés nuisibles »
Tél. : 06.74.02.32.03



Jean Pierre GAILLARD

- Président
Tél. : 06.72.80.26.49



Aimé ALCOUFFA

- Vice-président de la commission formation sécurité petit gibier, site du Mas Dieu
- Vice-président de la commission formation garderie et piégeage, gestion des prédateurs
- Membre de la commission petit gibier et de la commission gibier d'eau, migrateurs terrestres et relations avec les ACM
- Membre consultatif de la réserve naturelle de l'Estagnol
- Représentant Natura 2000
Tél. : 04.67.48.13.47



Bernard GANIBENC

- Vice-président de la commission gibier d'eau, migrateurs terrestres et relations avec les ACM
- Représentant la FDC34 au Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Lez-Mosson-Etangs Palavasiens
- Représentant Natura 2000
- Membre CDCFS
Tél. : 06.75.65.08.72



Bernard MARTY

- Président de la commission gibier d'eau, migrateurs terrestres et relations avec les ACM
- Membre de la commission gestion du petit gibier
- Membre comité consultatif de la réserve naturelle du Bagnas
- Représentant Natura 2000
Tél. : 06.74.68.62.10



Jean BLAYAC

- Vice-président
- Président de la commission gestion du petit gibier
- Vice-président de la commission aménagement du territoire et chasseurs citoyens
- Représentant Natura 2000
- Membre CDCFS
Tél. : 06.17.22.35.07



Régine MATHIEU

- Présidente de la commission Jeunes chasseurs – la chasse au féminin
- Membre de la commission communication et relations extérieures
- Représentante Natura 2000
Tél. : 07.86.50.44.18

L'ensemble des membres du conseil d'administration de la FDC34 participe aux :
- Commission gestion du grand gibier et formation sécurité,
- Commission aménagement du territoire et chasseurs citoyens,
- Commission jeunes chasseurs – la chasse au féminin.

Régine Mathieu : « dis-moi qui tu fréquentes, je te dirai qui tu es ! »

Nouvellement élue administratrice de la Fédération Départementale des Chasseurs, Régine Mathieu n'est pas une inconnue dans le milieu cynégétique. Son parcours a commencé toute jeune, dans les pas de son papa pour aboutir à cette élection en avril dernier. Portrait d'une chasseresse très impliquée pour ses compatriotes.

Régine Mathieu a débuté, comme beaucoup d'entre nous, en suivant son père à la chasse. Née dans une famille de chasseurs, c'est au hameau de Crozes, sur la commune de Cabrières, qu'elle grandit au milieu des bois.

« A l'époque, mon père traquait le sanglier avec ses briquets de pays et des griffons. Nous chassions jusqu'en décembre et le mois de janvier nous poursuivions le lapin, en nombre à ce moment là ».

Une étroite complicité avec ses chiens

C'est la relation avec les chiens qui a allumé en elle cette petite flamme qui ne demandait qu'à grandir dans cette ambiance sylvestre.

« J'ai toujours été passionnée par la complicité qu'on peut établir avec les chiens, comment, à force de patience et de travail, on peut arriver à en tirer le meilleur. J'aime également l'ambiance de la forêt, ce sentiment de communion avec la nature. Je m'y sens bien et j'ai besoin d'aller m'y ressourcer régulièrement. J'ai donc passé l'examen du permis de chasser dès mes seize ans et ai chassé aussitôt. Mon père a toujours estimé qu'un bon traqueur doit parfaitement connaître le territoire mais également tous les postes. J'ai donc passé mes quatre premières années de chasse à apprendre à connaître ce territoire pendant l'intersaison et en tant que postée lors des parties de chasse. Cela m'a appris la patience et m'a préparée au travail de rabatteur qui doit avant tout faire sauter les animaux à la ligne pour que les postés puissent les tirer. Et, un jour, j'avais vingt ans, mon père m'a dit : « aujourd'hui, tu prends les chiens ! », « Depuis je ne les ai plus quittés. »

La rencontre avec un chasseur était inéluctable. De cette rencontre est



née une famille avec deux filles, chasseresses elles aussi, c'est dire ! Aujourd'hui installée à Adissan, Régine Mathieu s'est constituée sa propre meute, des Bruno du Jura pour lesquels elle a eu un coup de cœur dont elle fait naître quelques chiots pour renouveler et compléter son lot. C'est donc deux meutes, avec celle de son père, qui sont au service des chasseurs locaux et officient trois fois par semaine.

Des responsabilités cynégétiques locales et départementales

Mais l'implication en tant que chasseresse va au-delà de la conduite des chiens et de la chasse. Régine Mathieu est également vice-présidente de l'Association des Propriétaires et Chasseurs des Crozes.

Concernant sa candidature aux élections fédérales, Régine explique :

« J'ai appris que la Fédération cherchait à ouvrir son conseil d'administration aux femmes qui pratiquaient dans notre département. Je n'avais jamais pensé un jour faire cette démarche mais j'ai tout de même adressé un courrier au Président Gaillard afin de savoir quelle orientation il voulait donner à ce projet. Il m'a reçue pour m'expliquer qu'il désirait dépoussiérer l'image du chasseur vieillissant et apporter une dynamique auprès des jeunes chasseurs qui sont l'avenir même de notre loisir ainsi qu'auprès des femmes qui pratiquent, mais que l'implication serait nécessaire. Je me suis retrouvée dans ses propos, car je ne voulais pas servir à décorer le tableau. J'ai donc fait acte de candidature et les chasseurs du département m'ont fait confiance ».

Elue depuis le 5 avril dernier, Régine Mathieu a la charge des dossiers jeunes chasseurs et chasse au féminin.

« La fédération s'est donnée pour mission de développer l'accueil des jeunes chasseurs, de les impliquer plus dans la vie de leurs sociétés de chasse. Mon rôle consiste à faire le lien entre eux et les différentes instances. De plus, comme il vaut mieux un bon exemple, dans notre société de chasse, plusieurs jeunes chasseurs sont membres du bureau avec des postes à responsabilité. La chasse au féminin est un des volets importants de ma fonction ; nous cherchons dans un premier temps à développer l'accompagnement des épouses et compagnes de chasseurs afin que celles-ci puissent participer, au même titre que leurs chers et tendres, à la partie de chasse. C'est leur permettre de mettre le pied à l'étrier pour pratiquer en famille et pourquoi pas franchir le pas par la suite. Là encore, c'est sur les jeunes générations que nous misons le plus ; il est difficile à une épouse avec un travail et des enfants de se libérer pour accompagner son mari. Le soutien des proches dans cette démarche est indispensable. »

Une dynamique est enclenchée, avec un regard différent. Notre femme chasserresse fait partie de la commission grand gibier et y tient pleinement sa place.

« En tant que chasseurs gestionnaires et responsables, nous devons nous impliquer de façon intelligente en tempérant les ardeurs inhérentes à ce milieu très passionnel. Justement, en tant que femme, on arrive peut-être plus facilement à modérer et créer une impulsion de travail en commun pour faire avancer les choses. C'est parfois difficile dans ce milieu ; et il est nécessaire de faire ses preuves, comme tout le monde. Il faut simplement faire la démarche d'aller vers les autres ».

Régine est vraiment des nôtres !

Décidément, loin du cliché et de l'image d'Epinal, de part son expérience et ses compétences, Régine Mathieu tient la place qui revient naturellement à tout chasseur qui s'implique pour son loisir favori. Elle a même ajouté un nouveau maillon à la chaîne qui la lie au monde de la chasse, depuis quatre ans, notre chasserresse sonne de la trompe et est devenue, l'année dernière, déléguée départementale de la FITF. De plus, sous l'égide de l'École des Trompes Inter Groupes, elle a participé à la création d'une école qui organise stages et formations à la pratique de la trompe de chasse. Comme elle le dit elle-même, « dis-

moi qui tu fréquentes, je te dirai qui tu es ! » C'est clair, Régine Mathieu est des nôtres !

Mieux connaître la FITF

Créée en 1928 sous l'appellation Fédération des Trompes de France, la Fédération a maintenant plus de 80 ans. Par modification de ses statuts en 1965, elle est devenue « Fédération Internationale des Trompes de France ». Son rôle est de rassembler les sonneurs de trompe de tous pays, accueillir ses membres dans les stages et les concours, faire connaître et développer la trompe auprès du grand public, favoriser un esprit d'amitié, préserver et enrichir son patrimoine culturel et perpétuer une tradition. Pour maintenir et développer son image, la Fédération privilégie la qualité de ses manifestations, de ses jurys, basée sur une formation permanente de ses moniteurs. Pour maintenir un contact permanent, la Fédération adresse chaque trimestre à ses adhérents un bulletin d'informations. Contact : FITF, 19 rue de Patay - 45000 ORLEANS - Tél. 02 38 77 08 56. Email : secretariat@fitf.org

**AVANT DE TRAQUER
VOTRE PERMIS
RATTRAPEZ
VOS POINTS**

50€
de remise

Sur présentation
de votre permis de chasser

ecf
BOUSCAREN
www.ecf-bouscaren.com

MONTPELLIER : 58, cours Gambetta - Tél.: 04 99 74 22 00 / 6, rue Vanneau - Tél.: 04 67 58 41 11
NÎMES : 52, rue Notre Dame - Tél.: 04 66 21 00 90 / 193, rue Laennec - Tél.: 04 66 68 21 74
LUNEL VIEL : 370, ZAC le Roucagnier - Tél.: 04 67 71 91 37 - Fax : 04 67 71 91 61

PERMIS DE CONDUIRE • FORMATIONS PROFESSIONNELLES • RATRAPAGE DE POINTS

La lecture des ailes de perdrix rouge

Un programme de récupération d'ailes de perdrix a été lancé l'année dernière par la Fédération et se poursuit cette saison. Explications...

En cette veille d'ouverture de l'espèce, le Président fédéral Jean-Pierre Gaillard incite les chasseurs à retourner à la Fédération les ailes de perdreaux qu'ils vont prélever en renseignant le formulaire ci-dessous.

Pourquoi récupérer les ailes de perdreaux ?

Tout simplement parce qu'en les examinant les techniciens sont en mesure, en fonction de l'état d'avancement de la mue des rémiges primaires, de déterminer précisément l'âge des oiseaux. Et lorsqu'ils feront le bilan de ces « lectures d'ailes » ils pourront déterminer l'état des populations. Ne sont pris en compte bien évidemment que les perdreaux « sauvages ». Autrement dit, les oiseaux qui ont les extrémités des rémiges en mauvais état sont souvent des oiseaux de lâcher qui n'ont aucun intérêt. Ainsi, l'année dernière, 284 ailes ont été récoltées. L'âge ratio moyen départemental par analyse des prélèvements était de 1,30 alors que celui déterminé à partir des échantillonnages estivaux s'établissait à 2 jeunes/adultes.

D'où l'intérêt d'amplifier ce type d'opération avec des chasseurs de mieux en mieux formés. Grâce à ces don-

nées, nous en saurons un peu plus sur cette espèce emblématique de notre région méditerranéenne, sur sa reproduction, sur la tendance évolutive des populations sauvages en comparant les résultats obtenus à ceux collectés il y a 30 ans. C'est au prix de cette gestion rigoureuse des sociétés de chasse que la perdrix rouge continuera à égayer nos vignes et nos garrigues.



Cette année, l'étude s'amplifie !

« De 10 sociétés la saison dernière, on est passé à 30 cette année », se réjouit le technicien fédéral Raphaël Heureude ; preuve que la plaquette « Perdrix Rouge » qui a été éditée par la Fédération et publiée ensuite dans le bulletin fédéral a intéressé un certain nombre de chasseurs. Ce sont probablement ceux-là qui se sont inscrits à la formation spécifique qui a été organisée par les techniciens au début de l'année. Afin d'obtenir le plus grand nombre d'ailes pour déterminer le plus exactement possible l'âge-ratio, le président fédéral Jean-Pierre Gaillard incite un maximum de chasseurs à retourner à la Fédération les ailes des perdreaux qu'ils vont prélever en renseignant le formulaire ci dessous.



ANALYSE D'AILES DE PERDRIX ROUGES SAUVAGES SAISON 2014-2015

ESPECE : PERDRIX ROUGE

COMMUNE DE PRELEVEMENT :

DATE DE PRELEVEMENT :

NOM DU CHASSEUR :

POIDS (en grammes) :

Le prélèvement doit contenir les deux guidons de chaque aile ainsi que les deux pattes, la date de tir est indispensable car elle permet de déterminer la date d'éclosion des jeunes. Ne pas attacher les ailes et les pattes ensemble avec un élastique tant qu'elles ne sont pas sèches car l'échantillon moisit rapidement. Une seule paire d'ailes et de pattes par enveloppe.

Ramener l'enveloppe à votre Président ou à la FDC34 avant le 30 novembre 2014

Merci de votre participation !

(Pour toute demande d'information, contacter Raphaël Heureude au 04.67.15.64.44/06.74.88.11.58)

Des huttes à disposition pour l'école de chasse au gibier d'eau

C'est en présence de l'ensemble des partenaires de l'école de chasse au gibier d'eau que s'est déroulée la signature d'une convention pour la mise à disposition gracieuse de deux huttes de chasse sur l'étang de Capestang à Villeneuve-les-Béziers.

Depuis maintenant 6 ans, la FDC 34 a débuté un programme de formation à l'attention des chasseurs de gibier d'eau, en partenariat avec l'ONCFS, la RNN de l'Estagnol, la mairie et l'ACM de Villeneuve-les-Maguelone et le soutien financier du Conseil Général de l'Hérault.

Il a semblé primordial pour la Fédération de développer une structure d'accueil, afin de porter à la connaissance des nouveaux chasseurs la diversité des modes de chasse au gibier d'eau et son intérêt à la pratiquer, de dispenser une formation continue aux chasseurs expérimentés, d'accompagner la mise en place des nouvelles réglementations spécifiques au gibier d'eau avec les dirigeants des associations de chasse.

La formation théorique est dispensée le matin sur la réserve de l'Estagnol et permet d'appréhender les clefs de détermination des espèces et de leurs statuts, ainsi qu'un exemple type de gestion d'une zone humide. C'est également dans ce cadre qu'est étudié l'ensemble de la réglementation de la chasse en général et celle plus spécifique au gibier d'eau. L'après-midi est réservée à la visite d'un élevage de canards appelants, pour préciser plus en détails la législation sur la détention et l'utilisation des appelants, ainsi que des conseils pratiques sur l'élevage, puis sur l'art du calage pour assurer la pose. Des ateliers pratiques sont ensuite organisés sur l'île de l'Es-

clavon, pour aborder la sécurité à la chasse, l'évaluation des distances, l'entraînement au tir avec billes d'acier sur pigeons d'argile et la présentation des différents modes de chasse avec des démonstrations d'appeaux.

La formation pratique est dispensée par l'un des douze parrains formés au cours d'une nuit de chasse à la hutte sur les étangs



Signature de la convention le 24 juillet 2014 par le président de la Fédération Jean-Pierre GAILLARD et le président de la commission Gibier d'eau Bernard MARTY, avec les participants à la formation de 2013.

de Villeneuve-les-Maguelone, du Méjean, les étangs de Frontignan de la Grande-Maire ou encore de Vendres. Chaque participant se voit offrir son adhésion pour la saison en cours par la société de chasse qui le parraine.

Désormais, c'est sur une parcelle de près de 7 ha au cœur de l'étang de Capestang, site reconnu pour sa forte valeur cynégétique, que les participants à la formation pourront s'exercer à la chasse au gibier d'eau gratuitement pour une saison de chasse¹. Cette démarche s'inscrit également dans la politique de

soutien de la Fédération pour l'accès aux territoires de chasse des nouveaux chasseurs de gibier d'eau dans un contexte de surenchères cynégétiques des meilleures zones de chasse du département.

Cette initiative s'inscrit implicitement dans la stratégie gagnante de défense des chasseurs de gibier d'eau mise en place par la Fédération depuis une dizaine d'années, à savoir la défense des dates d'ouverture et de fermeture de la chasse (chronologie de la reproduction, reproduction sur le DPM, suivi de la migration pré-nuptiale par radar, étude AVIPER, ...), consolidation de la chasse de nuit (formation à la reconnaissance des espèces, diagnostic cynégétique de l'ensemble des DOCOB N 2000 des zones humides du département, ...), soutien aux détenteurs d'appelants (prise en charge des

analyses Grippe Aviaire, conventionnement avec le ministère pour la distribution des bagues homologuées, ...), défense des zones humides du département (acquisition foncière, collaboration avec le CeL et les gestionnaires des zones humides pour favoriser le gibier d'eau, mise en place de plan de gestion sur les réserves de St Marcel et de la Castillonne gérées par les chasseurs, ...).

¹ Le domaine est réservé uniquement aux participants à la formation et reste bien entendu interdit aux membres de la FDC 34.

Le chevreuil s'adapte mal au réchauffement climatique

C'est ce que viennent de montrer des chercheurs du laboratoire biométrie et biologie évolutive (CNRS/Université Claude Bernard Lyon 1) et de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, en collaboration avec un laboratoire de l'INRA.

En décalant les saisons, le changement climatique modifie les cycles de vie de nombreux végétaux et animaux. L'éveil de la végétation se produit un peu plus tôt chaque année, ce qui n'est pas sans conséquence sur les cycles de vie d'autres espèces. Certaines s'adaptent au décalage de l'abondance de leurs ressources nutritives. C'est le cas de la mésange charbonnière qui a avancé sa date de ponte afin que la période des naissances reste synchrone avec l'abondance des chenilles souligne Jean-Michel Gaillard (LBBE), auteur principal de l'étude. Pareillement pour le cerf. Suivie depuis plus de quarante ans sur l'île de Rum au nord de l'Écosse, cette espèce donne naissance de plus en plus tôt à raison d'une demi-journée par an. Cela correspond à la précocité du printemps, qui a avancé d'une quinzaine de jours en trente ans.

D'autres espèces n'ont pas cette faculté d'adaptation. C'est le cas du chevreuil dont la période de mise-bas n'a pas changé entre 1985 et 2011, malgré l'avancée continue du printemps depuis 27 ans. Incapables de régler la période des naissances sur le pic printanier des ressources

végétales dont ils dépendent, les chevreuils subissent une mortalité juvénile accrue, diminuant ainsi la croissance de leur population. Les naissances, qui continuent de se produire à la mi-mai, arrivent deux semaines après l'apparition des jeunes pousses d'arbres, base de la nourriture des femelles allaitantes.



Diminution du taux d'accroissement

A la fin des années 1990, l'Europe, à propos du chevreuil, parlait de « *biologie du succès* », se souvient Jean-Michel Gaillard. Aujourd'hui, la réussite paraît beaucoup plus mitigée: « *Le taux d'accroissement de la population est passé de 1,23 à 1,06* », précise l'étude, sachant que seul un quart des faons nés après le 31 mai atteignent l'âge de 8 mois,

soit deux fois moins que ceux nés avant le 12 mai.

En fait, juste après l'accouplement qui se déroule entre juillet et août, la division cellulaire qui a commencé s'arrête au bout de 24 ou 48 heures, explique Jean-Michel Gaillard. Cette diapause dure plusieurs mois, jusqu'à la fin décembre ou tout début janvier, date à laquelle le développement embryonnaire reprend son cours. La naissance intervient ensuite autour du 15 mai, souligne le chercheur.

Cette particularité du chevreuil fait qu'à la différence de tous les autres ongulés, son système de reproduction est calé sur la photopériode, autrement dit sur le moment où les jours recommencent

à rallonger. Le développement de l'embryon redémarre ainsi au solstice d'hiver. « *Comme la photopériode ne change pas, les naissances des chevreuils continuent de se dérouler à la même époque, insensibles au changement climatique* », ajoute le scientifique.

Cela ne signifie pas que son existence est mise en danger, mais qu'il y aura plus de mortalité des faons.

Les chercheurs sont parvenus à ce constat en étudiant la population de chevreuils de la forêt de Trois-Fontaines, en Champagne. Chaque année depuis 1985, les faons nouveau-nés sont capturés d'avril à juin afin d'estimer leur date de naissance et de les marquer par une bague à chaque oreille. De janvier à mars, une campagne de recapture permet d'estimer le taux de survie à 8 mois des faons. Par ailleurs, l'avancée du printemps a été mesurée grâce aux dates de floraison du vignoble champenois. Au cours de la période d'étude de 1985 à 2011, alors que la température printanière a augmenté de 0,07°C par an et que l'avance de la végétation a été de 0,6 jour par an, la date moyenne de mise-bas du chevreuil est restée constante, centrée autour du 16 mai.

Comment évaluer l'âge d'un sanglier ?

Il y a très peu de rapport entre le poids et l'âge du sanglier que vous venez de tuer. Seule la « lecture » de sa dentition vous donnera de bonnes indications.



La quatrième prémolaire, qui était trilobée va, vers 18 mois environ, perdre sa cape et laisser la place à une dent pointue à un seul lobe. La première prémolaire, qui occupe l'espace libre après la canine, est souvent absente et de toute façon toujours détachée des autres prémolaires. La deuxième molaire émerge à son tour entre 12 et 14 mois.

Défenses, crochets.

Les canines, sont des dents tubulaires à croissance permanente. Ce sont les défenses du mâle ou les crochets de la femelle qui s'usent sur les grès (canines de la mâchoire supérieure). Leur importance en longueur et en diamètre peut donner une idée approximative de l'âge du sujet, mais n'est pas un critère suffisant. Pour les mâles, une méthode, dite de Brandt, prend en compte le diamètre au niveau de la plage d'usure et de la base de la défense. Elle reste une approche à valider et souvent peu réaliste. Pour les laies on a remarqué que plus l'animal avance en âge plus la base du crochet se ferme. Au-delà de 5 ans la racine du crochet est complètement obstruée et pointue.

Comme la plupart des mammifères, le sanglier possède une dentition évolutive. Il a des dents de lait à la naissance et ces dents font place petit à petit à des dents définitives au fur et à mesure qu'il avance dans l'âge. Pour ne pas compliquer les choses, il convient d'observer la mâchoire inférieure et retenir trois grandes classes d'âge.

Jeune, subadulte ou adulte ?

Chez les jeunes, la canine est encore pointue, fine et « branlante ». C'est une dent de lait, le sujet à moins d'un an. La première molaire, qui est toujours définitive, apparaît vers l'âge de 5 ou 6 mois.

Les subadultes sont des adolescents. Leurs canines de lait tombent et laissent la place à des dents définitives, bien implantées. Elles deviendront « défenses » chez les mâles et « crochets » chez les laies.

Quant aux adultes, dès la fin de la deuxième année, la troisième molaire, la dent de sagesse en quelque sorte, commence à pointer et ce n'est que vers 36 mois qu'elle sera complètement sortie. L'animal sera alors dans sa troisième année.

Pesée du cristallin

Une technique plus mathématique peut être utilisée pour déterminer l'âge d'un sanglier. Après prélèvement et conservation des yeux dans une solution d'eau formolée (10%) il s'agit de peser le cristallin. Après un traitement en laboratoire le poids du cristallin (en milligramme) sera reporté sur une courbe établie à partir d'animaux d'âge connus. Pas forcément plus précise qu'une lecture de mâchoire faite par un œil averti, cette méthode reste quand même la meilleure façon de connaître l'âge d'un grand nombre de sangliers sur un territoire donné. C'est une pesée moins sujette aux variations individuelles d'interprétation. Il est en effet plus aisé de récolter et d'analyser quelques centaines d'yeux de sangliers que de lire des mâchoires pas toujours faciles à rassembler. Cette technique a d'ailleurs été largement utilisée dans le département de l'Hérault, où de très nombreuses « Dianes » ont participé à des prélèvements.

Les différentes appellations

Le jeune sanglier ou « marcassin » vient au monde vêtu d'une livrée rayée qui lui assure un excellent camouflage. Vers l'âge de 4 à 5 mois, il atteint un poids entre 12 et 15 kg, les rayures s'estompent et un pelage roux apparaît. Le marcassin prend alors le nom de « bête rousse ».

Au printemps, lorsque vient le temps de la mue, les jeunes de l'année précédente revêtent le pelage foncé caractéristique et deviennent « bêtes noires » et « bêtes de compagnie ».

Bien qu'il soit par la suite impossible de déterminer l'âge avec précision, une terminologie est employée selon les classes d'âges :

- ▶ de 2 à 3 ans, le sanglier est appelé « ragot »,
- ▶ de 3 à 4 ans, il est appelé « tiers-an »,
- ▶ l'année suivante, on le dénomme « quartanier »,
- ▶ puis « vieux sanglier »,
- ▶ et enfin « grand vieux sanglier ».

L'AFACCC et la chasse aux chiens courants

Créée en 1989, l'Association Française pour l'Avenir du Chien Courant constituait à l'époque une première réponse aux menaces qui pesaient sur cette pratique séculaire. Depuis, le bébé a grandi. Faisons le point sur ce mouvement qui est en pleine expansion.



Christian Allies, Président de l'AFACCC 34

L'initiative a pris rapidement une dimension nationale. Elle est passée d'une volonté de protéger une pratique cynégétique à celle de la promouvoir. Le mouvement s'est développé progressivement. Il compte aujourd'hui 71 associations départementales, les AFACCC, organisées en sept régions cynégétiques et regroupées sous la houlette d'une Fédération nationale qui représente les intérêts de ses 12 000 adhérents. Plus de 150 d'entre eux s'investissent en tant qu'administrateurs dans leur Fédération départementale de chasseurs, attestant ainsi de l'ancre local et du dynamisme des AFACCC. Soulignons au passage

que le mouvement FACCC constitue actuellement la plus importante association cynégétique spécialisée de France.

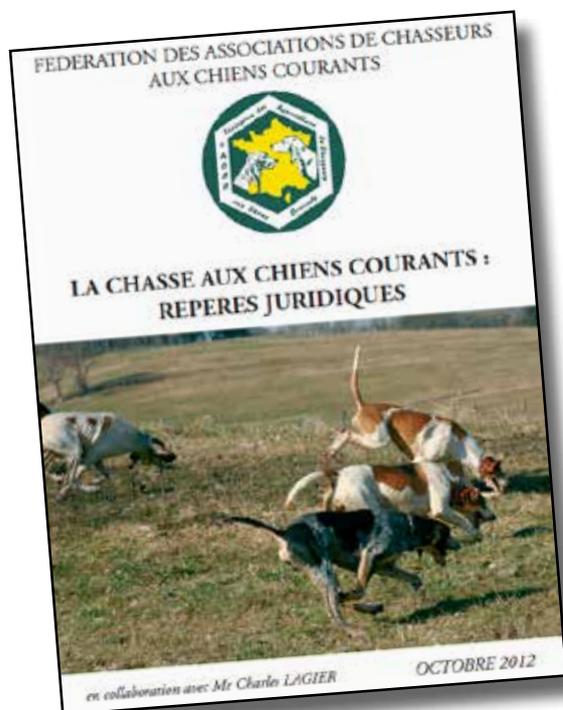
Un véritable lobby du chien courant

Via leur Fédération (la Fédération des Associations de Chasseurs aux Chiens Courants), les AFACCC ont conduit depuis une dizaine d'années nombre d'opérations de sensibilisation auprès des parlementaires afin que la chasse aux chiens courants soit mieux perçue et mieux prise en compte par le législateur. Ces relations avec les politiques et les ministères concernés ont permis de vraies avancées

au plan législatif. Les dispositions réglementaires prises au fil du temps en témoignent. Citons pour mémoire celles relatives à l'entraînement, à l'utilisation des chiens lors de la préparation de l'acte de chasse ou encore à leur récupération. L'opuscule rédigé par Maître Lagier avocat de la Fédération Nationale des Chasseurs « La chasse aux chiens courants, repères juridiques », en propose une synthèse de qualité. Votre AFACCC en tient à disposition.

Une implication scientifique

Au plan national, la FACCC s'inscrit également comme partenaire de la FNC en pilotant actuellement une



étude scientifique menée conjointement sur le thème « chasse aux chiens courants et dégâts de sangliers ». Les résultats seront présentés sous la houlette de l'institution cynégétique fin septembre 2014. Ils permettront de mesurer si la chasse du sanglier aux chiens courants a un effet réducteur ou non sur le niveau des dégâts générés par les suidés. Cette démarche sert ainsi l'orientation n°6 du contrat d'objectifs de la FNC : « Optimiser la contribution du monde de la chasse à la connaissance de la faune sauvage ».

Des formations juridiques

Dans le même registre, les délégations départementales renforcent actuellement leurs relations avec les Fédérations de chasseurs en mettant à leur disposition des modules de formations juridiques sur des sujets tels que « le chien courant, de sa détention à son uti-

lisation » ou « dommages et assurances, les responsabilités du propriétaire ».

La promotion de l'éthique

Au-delà de cette dimension institutionnelle le mouvement AFACCC c'est avant un état d'esprit porté par une charte. A titre d'exemple les membres des AFACCC s'engagent à défendre et promouvoir la chasse aux chiens courants ; à pratiquer dans l'éthique de ce mode de chasse ; à offrir par leur comportement, leur langage et leur tenue une image valorisante de leur activité ; à témoigner le plus profond respect à l'égard d'autrui, des chiens et de l'espace naturel où ils évoluent...

Le service aux adhérents

C'est aussi l'offre d'un ensemble de services aux adhérents qui bénéficient de l'abonnement à une revue trimestrielle de 56 pages, qui fait référence : « Chien Courant » et ont accès à un service de protection juridique unique en France. Ce dernier assure la défense de leurs intérêts pour toute difficulté ou contrainte liée à l'utilisation des chiens courants. Il permet d'accéder à des conseils juridiques de premier ordre et d'obtenir la prise en charge

(plafonnée) des frais de justice engagés.

Par ailleurs les adhérents des AFACCC peuvent participer chaque année et jusqu'au 30 avril à l'un des 150 concours de meutes ou épreuves de travail organisées par les échelons départementaux. En outre ils ont accès à des tarifs préférentiels sur nombre de produits relatifs aux chiens (soins, carnets de santé, aliments, équipement) ou au chasseur. Notons par exemple l'assurance « chiens de chasse » assortie d'une ristourne tarifaire de 15% consentie aux adhérents des AFACCC ou les prix très compétitifs obtenus auprès d'enseignes partenaires des délégations départementales.

Mouvement national disposant d'un excellent ancrage local, promouvant un mode de chasse et un état d'esprit, proposant à ses adhérents nombres de services et d'avantages, le dispositif AFACCC est en pleine expansion. Pour en savoir plus n'hésitez pas à visiter son site : www.faccc.fr.



Dégâts de sangliers et chasse aux chiens courants

Par ses effets sur les compagnies de sangliers et sa capacité à les disperser, la chasse aux chiens courants influence-t-elle sur l'intensité et la répartition spatiale des dégâts de sangliers ?

Pour tenter de répondre à cette question, l'AFACCC conduit une étude en partenariat avec l'ONCFS. Différents indicateurs sont mesurés tels que :

- ▶ l'intensité de la chasse du sanglier aux chiens courants dans le département,
- ▶ les moyens de prévention des dégâts et les efforts de protections,
- ▶ la répartition et l'intensité des dégâts,
- ▶ les pratiques culturelles,
- ▶ l'occupation du sol et la caractérisation du milieu,
- ▶ la fructification forestière et les variations des ressources alimentaires,
- ▶ enfin la densité des populations de sangliers.

L'avancement de cette étude peut être consulté sur le site internet de l'association www.faccc.fr.

Se mettre en règle avec les colliers de repérage

Depuis l'ouverture de la chasse, l'Agence Nationale des Fréquences Radioélectriques (ANFR) intensifie ses contrôles. Attention aux contrevenants !

Avec les nouvelles technologies de repérage, perdre ses chiens et attendre patiemment qu'ils retrouvent la maison n'est, de nos jours, plus concevable. Les colliers de repérage sont désormais couramment utilisés dans les battues par les piqueurs. Ils leurs évitent de passer la nuit ou le week-end à rechercher leurs chiens.



Mais les utilisateurs de ces colliers doivent, pour être en règle, se rapprocher obligatoirement de l'Agence Nationale des Fréquences Radioélectriques (ANFR), laquelle a pour mission d'assurer le contrôle des fréquences électriques auprès

des utilisateurs d'appareils de repérage. Elle a, en l'espèce, constaté la saison dernière dans des départements du sud de la France l'utilisation de fréquences non attribuées pouvant induire des interférences dans le domaine de la sécurité publique. A la suite de ces contrôles inopinés, pour lesquels elle a choisi de ne pas verbaliser, l'ANFR a effectué une mise en garde et un rappel à la loi en évoquant les sanctions encourues résultant de l'application de l'article L.39-1 (3°) du CPCE. : « est puni de six mois d'emprisonnement et de 30.000 euros d'amende le fait (...) d'utiliser une fréquence (...) sans posséder l'autorisation prévue à l'article L.41-1 ».

L'ANFR préférant faire œuvre de pédagogie n'a volontairement donné aucune suite pénale à ces contrôles. Au demeurant, elle demande aux utilisateurs de se mettre en règle.

Pour être en règle !

L'administration française a autorisé courant 2012 la bande fréquence de 155,600 Mhz utilisable en particulier pour les colliers de repérage des chiens de chasse. L'emploi de ces appareils est toutefois subordonné à une Autorisation d'Utilisation de Fréquence (AUF) délivrée

par l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP).

Afin de minimiser le montant de la redevance individuelle tout en facilitant l'utilisation de ces appareils ainsi que leur gestion administrative, les chasseurs se sont organisés en créant l'Association des Chasseurs Utilisateurs de Fréquences Assignées (ACUFA). Par décision de l'ARCEP, cette association a obtenu l'AUF n° 2013-0127 du 29 janvier 2013 prise en application de l'article L.36-7-6° du CPCE.

L'adhésion (15 euros) à l'ACUFA permet de garantir une utilisation, dans des conditions légales, des matériels autorisés.

ACUFA, Maison de la chasse et de la nature - 10, Impasse Saint-Exupéry 42160 Andrézieux-Bouthéon. Tel. : 06 95 58 08 90 ou en ligne sur www.acufa.fr

Contrairement à ce qui a été faussement prétendu, ce ne sont pas les appareils ou une marque qui ont été autorisés mais une fréquence (155.600 Mhz). Dès lors, tous les appareils utilisant cette fréquence sont éligibles à une adhésion à l'ACUFA.

SARL ELECTROCANIN

Votre Spécialiste à votre service

www.electrocanin.fr

« 7, rue du Panadès »
12 330 CLAIRVAUX D'AVEYRON
RCS Rodez : 530 346 535
sylvain.palayret@orange.fr

Enfin un spécialiste au service des particuliers !!!

CONTACT : KOSMALSKI Patrice

Agent commercial
sect : 66,11,34,09
06.09.56.82.26

Comment administrer des médicaments à votre chien ?

Plusieurs sortes de médicaments peuvent être prescrits par votre vétérinaire : par voie orale, par injection ou plus rarement par voie rectale. Explications...



La garrigue, milieu prédestiné à la concentration d'insectes de toutes sortes.

Les médicaments les plus prescrits par les vétérinaires sont les comprimés, pilules, capsules ou gélules. Il faudra les faire avaler. Avec des chiens "faciles", ces médicaments enrobés dans un peu de nourriture (beurre, pâté) seront consommés sans difficulté. Certains fabricants proposent même des médicaments susceptibles d'être croqués.

Pour les chiens un peu plus compliqués, il faudra leur ouvrir la gueule, déposer le médicament le plus profondément possible sur sa langue, puis refermer rapidement la gueule, en la tenant fermée jusqu'à ce que l'animal l'avale. Etant entendu que la tête du chien doit être maintenue à l'horizontale.

Les médicaments liquides sont également administrés par voie orale sans qu'il soit nécessaire d'ouvrir la gueule du chien. Pour lui faire prendre le liquide, on insère l'index à l'intérieur de la commissure de la lèvre et l'on tire pour former une poche. On administre le médicament soit avec une cuillère à café

soit avec une seringue hypodermique en plastique.

S'il s'agit d'un médicament administrable par voie sous-cutanée, il faudra préalablement nettoyer le point d'injection avec un désinfectant. Vous piquerez ensuite sous

la peau, selon un angle de 30°, puis vous injecterez lentement le produit avant de retirer l'aiguille en comprimant la peau avec du coton au point d'injection.

S'il s'agit d'une injection intra-musculaire, l'endroit le plus utilisé se trouve situé dans les muscles de la cuisse. Vous saisissez l'une des cuisses du chien avec la main. Avec le pouce, vous tirez la peau vers l'avant et dégage le poil de l'endroit d'injection. Vous nettoyez le lieu d'injection avec un désinfectant, vous enfoncez une partie de l'aiguille dans la masse musculaire et vous injectez lentement le produit.

Enfin les suppositoires, peu utilisés en pratique canine, sont souvent à base de glycérine, de savon, essentiellement destinés à évacuer les selles. Avant de les administrer, on les lubrifie avec de l'eau ou de l'huile de paraffine. Le port d'un gant ou d'un doigtier est nécessaire. On enfonce le suppositoire le plus loin possible avec le doigt et on appuie sur l'anus du chien pendant quelques instants jusqu'à ce que les efforts d'expulsion cessent.

Les chiens de chasse exposés aux piqûres d'insectes

En action de chasse, votre chien peut être victime d'une piqûre d'insecte. Sur le coup, l'animal se plaindra sans que vous sachiez très bien pourquoi. Généralement il est piqué au niveau de la truffe, des babines, voire carrément sur la langue. La partie concernée enfle rapidement et l'apparition d'un œdème local peut produire des complications.

Si l'insecte a piqué à plusieurs reprises, la gravité de l'envenimation est plus importante.

Le syndrome fébrile peut se traduire par une respiration accélérée, accompagnée de fièvre.

Très souvent, l'aiguillon reste planté au point d'impact mais ce sont surtout les substances contenues dans le venin qui provoquent la douleur.

Le premier traitement consiste à appliquer localement du vinaigre. Pour les cas les plus aigus, il faut consulter un vétérinaire qui injectera de l'adrénaline en intra-veineux et du gluconate de Ca à 10 % injection qu'il pourra répéter plusieurs fois dans les cas les plus graves.

Engagez vous pour les rencontres Saint Hubert 2014 !

Elles se dérouleront le samedi 8 novembre prochain à Puisserguier.
Date limite d'inscription : 20 octobre 2014.

Ces joutes amicales sont marquées par des échanges entre les concurrents des représentants du monde cynophile et cynégétique. Chaque concurrent donne le meilleur de lui-même avec son chien pour montrer que le binôme homme/chien est incontournable dans l'exercice de la chasse.



Tous les porteurs de permis peuvent s'inscrire, accompagnés d'un chien d'arrêt ou d'un spaniel. Ils sont répartis dans différentes séries (chasseur, trialisant, junior, chasserresse, etc) et le premier de chaque série est qualifié pour la sélection régionale ; laquelle ouvre aux lauréats les portes du domaine de Rambouillet ou se déroule chaque année la finale nationale.

Bulletin d'engagement

Nom du chasseur :		
Prénom :		
Adresse :		
.....		
Téléphone :		
Mail :		
Nom du chien :		
Race : Sexe :		
N° LOF : N° Tatouage :		
CATEGORIES (cocher la case correspondante)		
Chasseur Chien d'arrêt <input type="checkbox"/>	Chasseur Spaniel <input type="checkbox"/>	Trialisant Chien d'arrêt <input type="checkbox"/>
Chasserresse Chien d'arrêt <input type="checkbox"/>	Chasserresse Spaniel <input type="checkbox"/>	Trialisant Spaniel <input type="checkbox"/>
Junior Chien d'arrêt <input type="checkbox"/>	Junior Spaniel <input type="checkbox"/>	Chasseur à l'arc <input type="checkbox"/>

Bulletin d'engagement à envoyer avant le 20 octobre accompagné d'un chèque d'engagement de 35 euros à :
Bernard Aussel – 758 Enclos des Lavandes – 34280 Carnon - Tél : 04 67 50 90 55.
Pour toute information contacter la Fédération au 04 67 15 64 44 ou 06 74 88 11 58.

Un projet d'actions pilotes baptisé « Médi-Sanglier »

Porté par la Fédération Régionale des Chasseurs avec le soutien du Conseil Régional Languedoc-Roussillon, ce projet de médiation environnementale sur la gestion de la bête noire en région entre dans sa phase active. Explications...

Avec un tableau de plus de 70 000 sangliers tués la saison dernière en Languedoc-Roussillon, notre région affiche un record absolu. Premier département français, le Gard flirte avec 30000 sangliers tués. Dans l'Hérault nous en sommes à 19000, bref, c'est l'année des records !

Globalement, dans l'hexagone, les populations de sangliers ont été multipliées par plus de 4 en 25 ans et les fédérations de chasseurs s'en inquiètent. Il faut dire qu'elles ont de plus en plus à faire face à des situations difficiles ; car les conséquences de cette explosion démographique, ce sont les dégâts aux cultures. Certes, ils sont indemnisés par les fédérations via une contribution des chasseurs de grand gibier, mais finalement, il ne font que des mécontents ; que ce soit du côté des chasseurs qui payent de plus en plus cher, où du côté des agriculteurs qui préféreraient produire leurs récoltes plutôt que de se voir indemniser pour des pertes.

Les objectifs de Médi-Sanglier

Comme son nom l'indique, Médi-Sanglier est un projet de médiation qui a pour vocation de mettre en place des actions pilotes susceptibles de donner une impulsion à la mise en œuvre du Plan National de Maîtrise du Sanglier élaboré par le Ministère de l'Écologie, en concertation avec les parties prenantes : chambres d'agriculture, syndicats agricoles, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, associations locales de chasse et collectivités territoriales.

L'objectif général est de trouver et d'expérimenter des solutions techniques qui permettront de contenir les populations de sangliers, de répondre aux légitimes aspirations des différentes parties prenantes

sur ce sujet, tout en maintenant une chasse durable et populaire.

A travers Médi-Sanglier, les fédérations de chasseurs du Languedoc-Roussillon ont pour ambition d'identifier et d'expérimenter avec leurs partenaires des solutions innovantes et opérationnelles à la problématique sanglier, dans le cadre du plan national de maîtrise du sanglier et des outils à leur disposition, le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique. Le projet a donc plusieurs objectifs spécifiques :

1. L'identification de scénarios possibles d'expansion du sanglier en Languedoc-Roussillon à l'horizon 2025 : enjeux cynégétiques, écologiques, sociaux, économiques et sanitaires.
2. Un état des lieux de la perception de la problématique sanglier par un ensemble de parties prenantes : sociétés locales de chasse, chambres d'agriculture, collectivités, gestionnaires d'espaces naturels, services de l'Etat...
3. L'expérimentation de solutions innovantes sur un certain nombre de sites pilotes (zones de forts dégâts récurrents, zones accidentogènes) ou de problématiques transverses (sécurité des chasseurs et des non chasseurs, suivi de prélèvements, valorisation de la venaison, observatoire etc.).
4. Le développement et la vulgarisation d'outils méthodologiques



Avec Médi-sanglier, on met tout le monde autour de la table pour trouver des solutions à l'explosion démographique des populations de suidés.

et de solutions opérationnelles pour le maintien et de suivi de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique avec les parties prenantes (notamment propriétaires fonciers, chambres d'agriculture et syndicats agricoles, établissements publics, services vétérinaires, organismes de recherche, collectivités, gestionnaires d'espaces naturels, Agences de développement comme les Parcs Naturels Régionaux etc.).

5. La sensibilisation du grand public et du monde urbain en particulier pour non seulement « chasser les idées reçues sur la chasse au sanglier », mais également pour en démontrer l'intérêt pour la société : chasse de loisir, art de vivre et pratique sociale, chasse gestionnaire voire chasse de régulation, apport économique et touristique, aménagement de l'espace...

Deux nouvelles associations cynégétiques créées dans le département !

Il s'agit des « Jeunes chasseurs de l'Hérault » et de « La Chasse au Féminin de l'Hérault » qui devraient contribuer à dynamiser l'activité cynégétique dans le département.



L'Association des « Jeunes Chasseurs de l'Hérault »

Chaque année, ce sont environ 300 jeunes de 16 à 35 ans qui passent leur permis de chasser dans le département. La création de cette association coulait donc de source. Elle va leur permettre d'échanger, de se rencontrer pour partager une passion commune, celle de la chasse. Tout comme l'association La Chasse au Féminin, le but de cette seconde association est avant tout d'établir des contacts entre les jeunes chasseurs pour leur permettre de découvrir de nouveaux modes de chasse, mais aussi de faire connaître les attentes de la nouvelle génération vis-à-vis du monde cynégétique.

Deux réunions de présentation de l'Association des Jeunes Chasseurs auront lieu le 10 octobre 2014 à Adissan et le 17 octobre 2014 à Saint-Jean-de-Védas.

L'Association « Chasse au Féminin de L'Hérault »

Elle a pour objectif de rassembler toutes les chasseresses du département pour valoriser la chasse auprès des femmes mais également de faire découvrir des modes de chasses différents, d'organiser des rencontres au sein du département.

Une invitation sera envoyée aux chasseresses du département pour les inviter à la soirée de présentation de l'association qui aura lieu le 12 décembre 2014.



Photo Nelly FLORES

Bientôt un film sur la chasse au féminin

Alors que chez nos voisins allemands, la proportion de femmes qui chassent a été multipliée par 10, passant de 1 à 10% en 15 ans, les chasseresses ne représentent en France que 2% des chasseurs. Cependant, les fédérations constatent depuis quelque temps que la proportion de femmes candidates à l'examen du permis de chasser tourne autour de 6 à 7%. Comme les hommes, les femmes possèdent toutes les aptitudes requises pour la pratique de la chasse : la ténacité, la motivation et surtout la passion. Bref, la pratique féminine de la chasse progresse.

Malgré cette progression des effectifs enregistrée, grâce notamment à l'impulsion donnée par les associations de chasse féminines créées dans les départements, un nouvel élan est aujourd'hui nécessaire pour améliorer l'accès des femmes aux activités cynégétiques.

C'est la raison pour laquelle la Fédération Régionale des Chasseurs a lancé, avec le soutien de la Région Languedoc-Roussillon, un projet de féminisation de la chasse dont le premier volet porte sur la réalisation d'un film qui est en cours de tournage.



GIBSUD
06 33 61 94 17

Garennnes de reprise Espagne

Perdrix rouges Certifiées

Nicolas CAMPOS • PYRÉNÉES-ORIENTALES
APE 015Z chasse et piégeage • APE 01.49Z Elevage de gibier
E-mail : gibierdusud@gmail.com

Centre Canin La Garvette

PENSION* - DRESSAGE CHASSE

*ouverte à l'année aynard.chasse@hotmail.fr



ELEVAGE

Springer Anglais Epagneul Breton
Golden Retriever Setter Anglais

*Dresseur professionnel (toutes races)
*Entraînement & dressage du chien bécassier
*Vente d'adultes débourrés et dressés

Laurent Aynard
Mas de l'Evejan - route de Pailhès - 34490 Murviel Les Béziers

04 67 37 90 16 / 06 18 60 12 22



Elevage de la Gardiole

Faisans - Perdrix Rouges

06 66 15 19 99

N° agrément 3496001 Élevage sous contrôle vétérinaire



GIBIERS DES CLAPISSES

CD 26 - MAS NAUD - 34160 CASTRIES
Contact : Joël BERGER 04 67 86 13 49 - 06 03 03 11 56

Lapins purs sauvages de reprise Espagne

Bernard Martin

E-mail : bernardmartin30@gmail.com
Tél : 06.22.59.12.47

N°opérateur : 30 2003 01
Certificat de capacité A et B
N°F72-117-40-115
N°agrément DDAF 30241




www.ediloisir.com

CHASSE / PÊCHE / NATURE

ZAC Deves Condamines - 34430 SAINT JEAN DE VÉDAS

Tél. : 04 67 17 94 00

Magasin ouvert du lundi au samedi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h

La Région et les chasseurs, au cœur de la **biodiversité**



- La Région favorise la biodiversité, tout en luttant contre les friches, soit près de 23000 ha sur l'ensemble du territoire.
- La Région aide à l'aménagement des écoles de chasse départementales, afin de développer la pédagogie et la prévention auprès des chasseurs, pour une utilisation partagée de l'espace rural.